



ÉTATS FINANCIERS 2010

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES INDIVIDUELS

**EXTRAIT DU
DOCUMENT DE REFERENCE
ET
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010**

ÉTATS FINANCIERS 2010

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2010 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent dans le document de référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 mars 2010 sous le numéro D.10-0182, et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de TF1 SA du 16 février 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2011.

Les éléments survenus depuis cette date sont présentés dans le présent document de référence et rapport financier annuel au chapitre 3, page 106.

4.1 COMPTES CONSOLIDES

4.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	12/2010	12/2009
<i>Goodwill</i>	7	883,5	506,9
Immobilisations incorporelles		147,4	137,7
<i>Droits audiovisuels</i>	8.1	77,5	98,6
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	8.2	69,9	39,1
Immobilisations corporelles	9	186,1	191,4
Participations dans les entreprises associées	10	13,9	275,4
Actifs financiers non courants	12.1	181,2	20,2
Actifs d'impôt non courants	28.2.2	2,6	11,5
Total actifs non courants		1 414,7	1 143,1
Stocks et encours		631,4	600,6
<i>Programmes et droits de diffusion</i>	11	617,7	589,3
<i>Autres stocks</i>		13,7	11,3
Clients et autres débiteurs	12.2	1 227,3	1 350,2
Actifs d'impôt courants		7,6	9,5
Autres actifs financiers courants	12	4,4	8,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.3	39,3	570,5
Total actifs courants		1 910,0	2 539,7
Actifs en cours de cession		-	-
TOTAL ACTIF		3 324,7	3 682,8
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)	15	16,8	72,8
PASSIF (en millions d'euros)	Notes	12/2010	12/2009
Capital	13.1	42,7	42,7
Primes et réserves		1 267,9	1 239,3
Résultat consolidé de l'exercice		228,3	114,4
Total capitaux propres part du Groupe		1 538,9	1 396,4
Intérêts minoritaires		8,7	0,2
Total capitaux propres		1 547,6	1 396,6
Emprunts non courants	14 et 15	16,1	0,5
Provisions non courantes	16.1	44,4	44,0
Passifs d'impôt non courants	28.2.2	11,0	1,3
Total passifs non courants		71,5	45,8
Dettes financières courantes	15	6,1	505,5
Fournisseurs et autres créditeurs	14	1 638,5	1 696,0
Provisions courantes	16.2	51,7	36,4
Passifs d'impôt courants		5,7	1,1
Autres passifs financiers courants	14	3,6	1,4
Total passifs courants		1 705,6	2 240,4
Passifs liés aux actifs en cours de cession		-	-
TOTAL PASSIF		3 324,7	3 682,8

4.1.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Recettes de publicité		1 793,3	1 604,6
<i>Antenne TF1</i>		1 549,8	1 429,4
<i>Autres supports</i>		243,5	175,2
Recettes de la diversification hors publicité		829,1	760,1
Chiffre d'affaires	17	2 622,4	2 364,7
Autres produits de l'activité		-	-
Consommation de production externe	18	(664,5)	(645,5)
Autres achats consommés et variation de stocks	19	(517,7)	(436,1)
Charges de personnel	20	(434,9)	(445,2)
Charges externes	21	(502,2)	(487,7)
Impôts et taxes	22	(145,6)	(136,2)
Dotation nette aux amortissements		(90,5)	(99,9)
Dotation nette aux provisions		(14,5)	(14,0)
Autres produits d'exploitation	23	78,3	109,3
Autres charges d'exploitation	23	(100,4)	(108,1)
Résultat opérationnel courant		230,4	101,3
Autres produits opérationnels	24	102,0	-
Autres charges opérationnelles	24	(19,2)	-
Résultat opérationnel		313,2	101,3
Produits sur endettement financier	25	3,1	13,1
Charges sur endettement financier	25	(21,3)	(35,4)
Coût de l'endettement financier net		(18,2)	(22,3)
Autres produits financiers	26	2,4	51,2
Autres charges financières	26	(4,9)	(15,0)
Impôt	28	(68,9)	(15,3)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	10	5,7	14,6
Résultat net des activités poursuivies		229,3	114,5
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RESULTAT NET		229,3	114,5
attribuable au Groupe		228,3	114,4
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>		1,0	0,1
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (<i>en milliers</i>)	29	213 396	213 396
Résultat des activités poursuivies par action (<i>en euros</i>)	29	1,07	0,54
Résultat des activités poursuivies dilué par action (<i>en euros</i>)	29	1,06	0,53

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net consolidé	229,3	114,5
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	3,7	2,7
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variation des écarts de conversion sur sociétés contrôlées	0,4	0,2
Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel	2,4	3,2
Impôts nets sur opérations en capitaux propres	(2,0)	(2,1)
Quote-part des produits et charges des entités associées comptabilisés en capitaux propres	-	-
Autres variations nettes	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	4,5	4,0
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES	233,8	118,5
attribuable au Groupe	232,8	118,4
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>	<i>1,0</i>	<i>0,1</i>

4.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes	Actions d'auto-contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 décembre 2008	42,7	2,8	(0,4)	1 336,8	(5,0)	1 376,9		1 376,9
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	1,4	-	1,4	-	1,4
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(100,3)	-	(100,3)	-	(100,3)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	114,4	-	114,4	0,1	114,5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	4,0	4,0	0,1	4,1
Solde au 31 décembre 2009	42,7	2,8	(0,4)	1 352,3	(1,0)	1 396,4	0,2	1 396,6
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	1,5	-	1,5	-	1,5
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(91,8)	-	(91,8)	-	(91,8)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	7,5	7,5
Résultat net consolidé	-	-	-	228,3	-	228,3	1,0	229,3
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	4,5	4,5	-	4,5
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2010	42,7	2,8	(0,4)	1 490,3	3,5	1 538,9	8,7	1 547,6

4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		229,3	114,5
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)		107,7	103,1
<i>Immobilisations incorporelles et goodwill</i>		74,9	79,2
<i>Immobilisations corporelles</i>		29,4	26,7
<i>Immobilisations financières</i>		1,8	6,8
<i>Provisions non courantes</i>		1,6	(9,6)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(15,8)	(18,5)
Variations de juste valeur		(106,0)	(36,6)
Paievements fondés sur des actions		1,5	1,4
Résultat de cessions d'actifs		0,6	0,3
Quote-part dans les résultats des entreprises associées et dividendes		(5,7)	(14,6)
Produits de dividendes (titres non consolidés)		(1,5)	(1,4)
Sous-total		210,1	148,2
Coût de l'endettement financier net		18,2	22,3
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		68,9	15,3
Capacité d'autofinancement		297,2	185,8
Impôts versés (-) / remboursés (+)		(52,7)	32,3
Variation du BFR lié à l'activité		56,9	23,8
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		301,4	241,9
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(51,0)	(98,3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2,6	4,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(6,6)	(5,7)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	30.2	-	747,9
Incidence des variations de périmètre	30.3	(192,9)	(7,0)
Dividendes reçus		1,5	1,4
Variation des prêts et avances consentis		0,5	12,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(245,9)	654,8
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options		-	-
Rachats et reventes d'actions propres		-	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(91,8)	(100,3)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	30.4	18,7	-
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	30.4	(500,6)	(198,5)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		(11,6)	(26,9)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(585,3)	(325,7)
VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITES POURSUIVIES		(529,8)	571,0
Trésorerie au début de l'exercice		566,8	(4,2)
Variation de la trésorerie		(529,8)	571,0
Trésorerie à la clôture de l'exercice	30.1	37,0	566,8

4.2 ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 Faits marquants de l'exercice 2010

1.1 ACQUISITION TMC ET NT1

Depuis 2007, le groupe TF1 détenait 33,5 % du capital de Groupe AB, lui-même détenteur notamment de 40 % du capital de TMC et de 100 % du capital de NT1. TF1 détenait également une participation directe de 40 % dans TMC acquise en 2005.

Le 11 juin 2010, TF1 et Groupe AB ont finalisé la mise en œuvre du protocole signé le 10 juin 2009, au titre duquel TF1 a acquis la quote-part restante de 66,5 % détenue par les autres actionnaires de Groupe AB dans les 40 % du capital de TMC et les 100 % du capital de NT1 détenus par Groupe AB, pour un montant global de 194,9 millions d'euros. De ce fait, les chaînes TMC et NT1 sont, à compter du 1^{er} juillet 2010, consolidées en intégration globale au sein du groupe TF1.

Parallèlement, TF1 conserve une participation à 33,5 % dans les autres activités de Groupe AB, identique à celle qu'elle détenait avant l'opération, évaluée à 155 millions d'euros. Cette participation fait l'objet d'une option d'achat consentie à l'équipe dirigeante de Groupe AB, exerçable à tout moment pendant deux ans à compter du 11 juin 2010, pour un prix de 155 millions d'euros.

Dans les comptes consolidés du 31 décembre 2010, conformément à la norme IFRS 3 révisée – regroupements d'entreprises qui prévoit la revalorisation de la participation détenue antérieurement à la prise de contrôle, l'opération TMC et NT1 se traduit par la comptabilisation au bilan d'un *goodwill* provisoire de 399 millions d'euros et la comptabilisation en résultat d'un produit de 95,9 millions d'euros.

Le traitement comptable détaillé est présenté en note 3.1.1 – Intégration des sociétés TMC et NT1.

1.2 ACQUISITION DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR SERENDIPITY DANS SPS

TF1 a conclu le 8 mars 2010 le rachat de 50 % du capital de SPS détenu par le fonds d'investissement Serendipity pour un montant de 6,4 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros en titres de participation et 4,7 millions au titre du rachat du compte courant. Au terme de cette opération, le groupe TF1 détient 100 % du capital de la société SPS.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée – regroupements d'entreprises, cette opération se traduit par la comptabilisation d'un *goodwill* en cours d'affectation pour un montant de 12,2 millions d'euros et la comptabilisation en « Autres produits opérationnels » d'un produit de 6,1 millions d'euros au titre de la revalorisation de la quote-part antérieurement détenue. Ce produit avait été classé en « Autres produits d'exploitation » lors des arrêtés intermédiaires 2010.

L'évolution du marché des jeux et paris sportifs en ligne et des contraintes réglementaires et fiscales associées a amené le Groupe à revoir sa stratégie sur cette activité. Les conséquences sur la valorisation de SPS ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 avec notamment pour impact la dépréciation du *goodwill* présentée sur la ligne « Autres charges opérationnelles ».

1.3 CESSION DE 1001 LISTES FRANCE ET 1001 LISTES BELGIQUE

Cf. note 37 – Événements postérieurs à la clôture.

Note 2 Principes et méthodes comptables

2.1 DECLARATION DE CONFORMITE ET BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils intègrent également les recommandations de présentation du CNC n°2009-R-03 du 2 juillet 2009 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 février 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2011.

2.2 NOUVELLES NORMES IFRS

2.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées, publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et approuvées par l'Union européenne, d'application obligatoire à ses opérations à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour la clôture du 31 décembre 2010, le groupe TF1 a décidé de ne pas appliquer les normes publiées par l'IASB, approuvées par l'Union européenne et applicables par anticipation dès le 1^{er} janvier 2010.

Norme		Date d'application		Incidences
		UE ⁽¹⁾	Groupe	
IAS 24 Révisée	Informations relatives aux parties liées	19 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011	Sans incidence sur les comptes
IAS 27 Révisée	États financiers consolidés et individuels	3 juin 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IAS 32 Amendement	Classement des droits de souscription émis	23 décembre 2009	1 ^{er} février 2010	Sans incidence sur les comptes
IAS 39 Amendement	Instruments financiers – Éligibilité des instruments couverts	15 septembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IAS 39 / IFRIC 9 Amendement	Dérivés incorporés	30 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRS 1 Amendement	Exemptions additionnelles	23 juin 2010	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRS 1 Amendement	Exemptions limitées	30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRS 1 Révisée	1 ^{re} adoption des IFRS	25 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRS 2 Amendement	Transactions intra-groupe fondées sur des actions et réglées en trésorerie	23 mars 2010	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRS 3 Révisée	Regroupements d'entreprises	3 juin 2009	1 ^{er} janvier 2010	Les effets d'IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises réalisés sur la période sont présentés en note 1 – Faits marquants
IFRS 7 Amendement	Améliorations des informations sur les instruments financiers	27 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRIC 12	Concessions	25 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence

Norme		Date d'application		Incidences
		UE ⁽¹⁾	Groupe	
				sur les comptes
IFRIC 14 Amendement	Paiements anticipés des exigences de financement minimal	19 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011	Sans incidence sur les comptes
IFRIC 15	Contrat de construction immobilière	22 juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	4 juin 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRIC 17	Distributions en nature aux actionnaires	26 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRIC 18	Transferts d'actifs par des clients	27 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres	23 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011	Sans incidence sur les comptes
Projet annuel d'améliorations des IFRS (cycle 2006 - 2008)		23 janvier 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
Projet annuel d'améliorations des IFRS (cycle 2007 - 2009)		23 mars 2010	1 ^{er} janvier 2011	Sans incidence sur les comptes

(1) Sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union européenne

Norme		Date d'application IASB*	Impacts Groupe attendus
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2013	Non estimable à ce jour
Projet annuel d'améliorations des IFRS (cycle 2008 - 2010)		6 mai 2010	Sans incidence sur les comptes

* Sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne.

2.3 CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE

En 2010, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables, en dehors des obligations IFRS présentées en note 2.2.1 applicables à compter du 1^{er} janvier 2010. Les incidences de la révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises réalisés sur la période sont indiquées dans la note 1 – Faits marquants.

2.4 CHANGEMENTS DE PRESENTATION

Des changements de présentation ou des reclassifications sont effectués lorsqu'ils permettent de fournir des informations fiables et plus pertinentes pour les utilisateurs des états financiers et si la présentation modifiée est susceptible de perdurer, de manière à ne pas affecter la comparabilité. Lorsque de tels changements de présentation sont réalisés et que leurs impacts sur les états financiers sont jugés significatifs, les informations comparatives sont également modifiées.

À partir du 1^{er} janvier 2010, le Groupe a précisé la nature des reprises de provisions sur les programmes et droits de diffusion : les reprises de provisions concernant des programmes qui ont, à la date de clôture, fait l'objet d'une diffusion depuis le début de l'exercice, ou dont la cession est engagée ou réalisée, sont qualifiées de reprises de provisions non utilisées et présentées dans le compte de résultat sur la ligne « Autres produits d'exploitation » et non plus au sein de la ligne « Dotations nettes aux provisions ». De même, les reprises liées aux programmes dont la cession est engagée ou réalisée sont comptabilisées en « Autres produits d'exploitation » à hauteur du prix de vente.

L'incidence de cette évolution sur les comptes annuels et intermédiaires 2009 n'a pas donné lieu à un retraitement des comptes de résultat publiés. Pour information, l'effet de ce reclassement aurait été de 1,8 million d'euros au 31 mars 2009, de 5,5 millions d'euros au 30 juin 2009, de 8,2 millions d'euros au 30 septembre 2009 et de 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

2.5 PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET RECOURS A DES ESTIMATIONS

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables et à des estimations pour déterminer l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

2.5.1 Principes comptables

Les principes comptables retenus par le Groupe ainsi que les principales analyses qui les fondent sont listés ci-dessous et décrits dans les notes ci-après correspondantes :

- *Goodwill* et tests de dépréciation (se reporter aux notes 2.8 et 2.11) ;
- Comptabilisation et évaluation des droits audiovisuels (note 2.9.1) ;
- Comptabilisation et évaluation des programmes, droits de diffusion et droits de retransmission sportive (note 2.13) ;
- Classification des instruments financiers (notes 2.12 et 2.18) ;
- Comptabilisation des produits de l'activité (notes 2.21).

2.5.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du groupe TF1 implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- dépréciation des *goodwill* (note 7) : la valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des *goodwill* est revue annuellement conformément aux principes mentionnés dans la note 2.11.1. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des U.G.T. ;
- dépréciation des droits audiovisuels (note 8.1) : le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des prévisions de recettes futures ;
- dépréciation des programmes et droits de diffusion (note 11) : le calcul de la dépréciation des programmes et droits de diffusion, établi en fonction des perspectives de diffusion, repose principalement sur les grilles prévisionnelles de programmes ;
- évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 16.1.2) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2.20.1. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation ;
- provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses la Direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes ;
- juste valeur des instruments financiers (notes 12 et 14) : la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

2.6 METHODES DE CONSOLIDATION

Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. Ce dernier est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle. Le Groupe comptabilise ses participations dans les entités contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle : les quotes-parts du Groupe dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement sont incluses ligne à ligne dans les états financiers consolidés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

2.7 METHODES DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVICES

2.7.1 Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. Le montant existant au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises a été reclassé en réserves, sans impact sur les capitaux propres, part du Groupe. Il ne sera donc pas tenu compte dans les résultats de cessions futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

2.7.2 Conversion des transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères des filiales et coentreprises sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3. Cette dernière a fait l'objet d'une révision applicable au 1^{er} janvier 2010, sans effet rétroactif, dont

les principales conséquences sont un renforcement du critère de contrôle dans le traitement comptable du regroupement et une plus grande utilisation de la juste valeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités comme indiqué ci-après :

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être évalués à la juste valeur donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un *goodwill* complémentaire (option du *goodwill* « complet »).

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires, la différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un *goodwill* est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les *goodwill* sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2.11. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, modifié les calculs de *goodwill* effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004.

Règles appliquées aux regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010

La révision de la norme IFRS 3 – regroupement d'entreprises n'étant pas application rétrospective, les *goodwill* des opérations antérieures au 1^{er} janvier 2010 ont été maintenus à leur valeur au 31 décembre 2009. Ils ont été déterminés selon les règles applicables à la date des opérations correspondantes. Les principales différences de traitements sont indiquées ci-après :

- dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts antérieurement détenues ne faisaient pas l'objet de réévaluation ;
- les coûts d'acquisition constituaient une composante du coût du regroupement, ils sont donc inclus dans le montant des *goodwill* comptabilisés avant le 1^{er} janvier 2010 ;
- l'option permettant une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires ne pouvait être appliquée, la méthode du *goodwill* complet ne pouvait donc être utilisée ;
- les variations du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise donnaient lieu à la comptabilisation d'un *goodwill* complémentaire dans le cas d'une acquisition ou d'un résultat dans le cas d'une cession.

2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

2.9.1 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo et TF1 Production, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 DA, TCM DA et TF1 Entreprises, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique à compter des faits générateurs suivants :

- la date du dernier tour de manivelle ou la date du visa d'exploitation pour les parts de coproductions cinématographiques ;
- la date de signature des contrats pour les droits audiovisuels de distribution et / ou de négoce et les droits musicaux acquis.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de coproductions cinématographiques : elles sont amorties en fonction des recettes sur 8 ans ;
- droits audiovisuels « distribution » : ils sont amortis en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans ;
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans ;
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production est l'amortissement en fonction des recettes sur un horizon de temps limité en tenant compte de la chronologie des sources de revenus, méthode conforme à la pratique du secteur.

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable nette.

2.9.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques commerciales à durée de vie indéterminée détenues par le Groupe, qui ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation (cf. note 2.11.1).

2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2.10.1 Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions : 25 à 50 ans

Équipements techniques : 3 à 7 ans

Autres installations, outillage et mobilier : 2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

2.10.2 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charges sur endettement financier » inclus dans le « Coût de l'endettement financier net ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre, de catégorie identique.

2.11 DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (*goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

2.11.1 Goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une U.G.T. est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Bêta, capitalisation...) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La « juste valeur diminuée des coûts de la vente » d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une U.G.T. s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des *goodwill* sont irréversibles.

2.11.2 Titres mis en équivalence

Compte tenu du fait que les *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon indices de perte de valeur.

2.11.3 Autres actifs non courants

Les modalités de dépréciation des autres actifs, notamment pour les droits audiovisuels, sont présentées dans les paragraphes correspondants.

2.12 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

2.12.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur

juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.

Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits dans la note 12. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte de valeur significative et durable, une dépréciation est enregistrée en résultat.

2.12.2 Prêts et créances

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

2.12.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.12.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme ;
- les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

2.13 PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'événement...), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses Antennes ;

- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

Règles par types de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{re} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^e diffusion	20 %	50 %	-

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/ documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si sa valeur contractuelle d'entrée en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus. La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés dans la note 11 de l'annexe au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

2.14 ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRESORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie représentent des titres ou des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, qui ont le caractère de placements monétaires mais qui ne satisfont pas aux critères d'équivalents de trésorerie. Ces actifs relèvent de la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat détenus à des fins de transaction.

2.15 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées ou mises en équivalence, à la quote-part non éliminée des comptes courants de trésorerie vis-à-vis des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

2.16 ACTIFS EN COURS DE CESSION

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme « en cours de cession » quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue et que la cession est hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou

groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des frais de cession.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le groupe TF1 a cédé l'activité.

Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées ou en cours de cession sont isolés et présentés au bas du tableau de flux de trésorerie consolidé pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

2.17 ACTIONS PROPRES

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

2.18 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :

- les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être vendus ou rachetés à court terme ;
- les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les passifs financiers du Groupe, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'un emprunt obligataire, d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Ces passifs sont évalués au coût amorti.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 2.19.1).

2.18.1 Emprunt obligataire

Un emprunt obligataire est initialement comptabilisé pour le montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

Ultérieurement, l'emprunt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux intègre les frais d'émission et les primes de remboursement qui sont présentés au passif du bilan, en diminution du montant nominal de la dette. La prime et les frais d'émission sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt obligataire. L'amortissement et la charge d'intérêt sont constatés dans la rubrique « Charges sur endettement financier ». La part à moins d'un an des intérêts courus non échus est comptabilisée en « Dettes financières à court terme ».

2.18.2 Autres dettes financières

Les autres dettes financières, courantes et non courantes, sont constituées des autres emprunts et dettes assimilées, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement, évalués au coût amorti.

Engagement de rachat d'intérêts minoritaires

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32.

Suite à l'application à compter du 1^{er} janvier 2010 de la norme IAS 27 amendée, le Groupe enregistre en capitaux propres la différence positive, à la date d'acquisition, entre la valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires ainsi que les variations ultérieures de la dette, hors effet d'actualisation.

Pour les engagements de rachat d'intérêts minoritaires rattachés à un regroupement d'entreprises réalisé antérieurement au 1^{er} janvier 2010, le Groupe comptabilisait en *goodwill* cette différence positive initiale et les variations ultérieures de valeur de la dette, hors effet d'actualisation.

2.19 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de *swap*, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

2.19.1 Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère ;
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

À la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture ;
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché ;
- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

2.19.2 Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

2.20 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2.20.1 Provisions non courantes

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes :

Provision pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie *via* des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Au 31/12/2010, les hypothèses actuarielles utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail, ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement, déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie ainsi que l'âge légal de départ à la retraite fixé à 62 ans. L'incidence des changements d'hypothèses évaluées à la clôture de l'exercice 2010, a été affectée aux capitaux propres consolidés, en conformité avec la méthode comptable utilisée par le Groupe (IAS 19 révisée).

Provision pour congés d'ancienneté

Elles couvrent le coût des jours de congés supplémentaires qui sont attribués par certaines sociétés du Groupe à leurs salariés en fonction de leur ancienneté. Le coût des jours de congés en cours d'acquisition est provisionné en tenant compte de l'ancienneté du personnel, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. La provision fait l'objet d'une actualisation au même taux que l'engagement de retraite.

Provisions pour risques et litiges

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Elles sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture : les provisions pour litiges et contentieux comprennent

les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

2.20.2 Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. ci-dessus).

2.21 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondant sont diffusés.
 - si les ventes d'espace publicitaire concernent des supports n'appartenant pas au Groupe, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est constitué de la commission de régie sauf à ce que la régie n'ait concédé au support une garantie de recouvrement sur les encaissements des ventes d'espace. Dans ce cas, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe sera égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs,
 - le Groupe réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations, qualifiées d'échanges dissemblables au sens de l'interprétation SIC 31, sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes ;
- la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
- les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique).
- le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retours attendus et des reversements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution.
- le chiffre d'affaires résultant d'opérations impliquant des intermédiaires techniques est constitué par le coût de la prestation supporté par le consommateur final dès lors que le Groupe assume le risque financier des transactions ainsi que les risques « SAV » et juridiques liés à cette prestation. *A contrario*, lorsque le Groupe se considère comme un intermédiaire, son chiffre d'affaires est constitué de sa rémunération nette.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

Par ailleurs, les activités du Groupe n'incluent pas de manière significative de ventes d'éléments multiples au sens de la norme IAS 18.

2.22 SUBVENTIONS

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe.

Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») à due concurrence de l'amortissement des œuvres audiovisuelles auxquelles elles se rapportent, lorsque celles-ci se terminent ou obtiennent leur visa d'exploitation.

2.23 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Ces postes regroupent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, peu fréquents, et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.24 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le « Coût de l'endettement financier net » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante ;
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- des charges sur opérations de couvertures de taux ;
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...) ;
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie ;
- des produits sur opérations de couvertures de taux ;
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie ;
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux ; variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...) ;
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

2.25 IMPOSITION DIFFEREE

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des *goodwill*.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

2.26 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

2.27 REMUNERATIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDE SUR DES ACTIONS

TF1 a mis en place des plans d'options de souscription d'actions ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (note 32).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscriptions d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 1 et IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en « Charges de personnel ».

2.28 SECTEURS OPERATIONNELS

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe TF1 applique la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle qui remplace la norme IAS 14. La Direction générale du Groupe effectuant le suivi financier des différentes activités sur la base d'indicateurs clés comptables (cf. ci-après), cette évolution de norme n'a pas d'incidence sur la présentation de l'information sectorielle du Groupe.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus dans les environnements économiques donnés. Cette segmentation en secteur d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décisionnaires opérationnels du Groupe dans leur suivi d'activité.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actif correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

Antennes France

Le secteur « Antennes France » regroupe l'Antenne TF1, les activités associées ou dérivées considérées comme indissociables de l'Antenne, ainsi que les autres diffuseurs de programmes de télévision gratuite ou payante émettant principalement sur le territoire français. Les activités indissociables de l'Antenne incluent notamment la régie publicitaire du Groupe et les sociétés engagées dans la production ou la coproduction de programmes destinés essentiellement à l'Antenne TF1 telles que TF1 Production.

Droits audiovisuels

Les filiales dont l'activité principale consiste à produire, éditer ou distribuer des droits audiovisuels non exclusivement destinés aux Antennes du Groupe sont regroupées dans ce secteur. Les activités de production recouvrent les productions déléguées ou les coproductions d'œuvres cinématographiques. Les activités d'édition et de distribution regroupent tous les supports (CD, DVD,...) et tous les canaux (salles, chaînes de télévision, et tous circuits de distribution grand public).

Antennes Internationales

Les Antennes Internationales correspondent aux filiales engagées dans la conception et la diffusion de programmes de télévision payante et qui émettent principalement en dehors du territoire français.

Activités diverses

Ce secteur regroupe toutes les activités ne répondant pas aux caractéristiques des secteurs tels que définis ci-dessus et notamment, au 31 décembre 2010, les filiales 1001 Listes et SPS classées auparavant dans respectivement les secteurs « Antennes France » et « Antennes Internationales ».

Note 3 Variations significatives du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2010 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 38.

3.1 ENTREES DE PERIMETRE

3.1.1 Intégration des sociétés TMC et NT1

Le 11 juin 2010, le groupe TF1 a pris le contrôle des sociétés TMC, TMC Régie et NT1.

Les sociétés TMC et TMC Régie, consolidées avant cette opération en intégration proportionnelle à 40 %, sont consolidées par intégration globale au 1^{er} juillet 2010. À compter de cette date, l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges sont intégrés à 100 % dans les comptes consolidés du groupe TF1. Le résultat net et les capitaux propres sont répartis entre le Groupe et les minoritaires à hauteur de leur participation respective dans ces sociétés, soit 80 % pour le groupe TF1 et 20 % pour les minoritaires.

La société NT1 entre dans le périmètre de consolidation en date d'effet 1^{er} juillet 2010 en intégration globale avec un taux d'intérêt à 100 %.

Les quotes-parts acquises en juin 2010, évaluées initialement à 191,7 millions d'euros, ont été payées en numéraire pour 198,1 millions d'euros dont 6,4 millions d'euros de complément de prix provisoire correspondant à l'estimation du surplus de trésorerie nette disponible des sociétés acquises. Le prix définitif a été déterminé en novembre 2010 à 194,9 millions d'euros.

La juste valeur des quotes-parts détenues des chaînes a été évaluée par un cabinet d'experts indépendants à 429 millions d'euros.

Compte tenu du prix d'acquisition des quotes-parts acquises en 2010 de 191,7 millions d'euros et d'une valeur nette comptable des quotes-parts acquises antérieurement de 134,9 millions d'euros un produit de réévaluation de 102,4 millions d'euros a été comptabilisé en « Autres produits opérationnels ».

Les coûts d'acquisitions encourus pour la réalisation de cette opération s'élèvent à 6,5 millions d'euros et sont présentés dans le compte de résultat au 31 décembre 2010 en diminution du produit de réévaluation, en « Autres produits opérationnels ». Ce montant inclut notamment 2,2 millions d'euros encourus en 2009 qui avaient été inscrits à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2009 dans l'attente de la finalisation du regroupement.

Dans le cadre des travaux d'évaluations des actifs et des passifs des sociétés acquises, la marque TMC a fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif du bilan à sa juste valeur évaluée à 30 millions d'euros et les valeurs des droits audiovisuels acquis ont été valorisés à 30,3 millions d'euros, après prise en compte d'une dépréciation de 11,9 millions d'euros.

Après comptabilisation de ces éléments, un *goodwill* global de 399 millions d'euros a été constaté. Le *goodwill* comptabilisé au 31 décembre 2010 dans le cadre de ce regroupement est provisoire et pourra faire l'objet d'ajustement pendant 12 mois soit jusqu'au 11 juin 2011.

Dans le cadre de ce regroupement, le groupe TF1 n'a pas opté pour une évaluation pour la juste valeur des intérêts minoritaires de TMC détenus par la Principauté de Monaco (choix de la méthode du *goodwill* partiel). Ces intérêts minoritaires sont maintenus à leur valeur comptable après réévaluation des actifs et passifs acquis.

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires des quotes-parts acquises TMC et NT1 intégrées dans les comptes consolidés depuis la prise de contrôle s'élève à 39,7 millions d'euros. Si ces quotes-parts avaient été acquises et intégrées au 1^{er} janvier 2010, leurs contributions au chiffre d'affaires du Groupe auraient été de 79 millions d'euros.

3.2 AUTRES VARIATIONS DE PERIMETRE

3.2.1 Apport des titres JFG Networks (site Internet Overblog) au groupe Wikio

Le 11 novembre 2010, le groupe TF1 a conclu un accord avec le groupe Wikio par lequel TF1 lui a apporté sa participation de 40 % détenue dans JFG Networks en échange d'actions dans le nouvel ensemble comprenant JFG Networks, Wikio et ses autres filiales. À la suite de cette opération, le groupe TF1 devient le premier actionnaire du groupe Wikio avec une participation représentant 13,2 % du capital.

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010, la société JFG Networks, antérieurement consolidée par mise en équivalence, est déconsolidée. La nouvelle participation reçue en échange dans le groupe Wikio est comptabilisée en titres de participation non consolidés à la valeur historique de JFG Networks à la date de l'opération.

3.2.2 Traitement consolidé de la participation dans Groupe AB

Le groupe TF1 a conservé une participation de 33,5 % dans les autres activités de Groupe AB évaluée à 155 millions d'euros et a octroyé à l'équipe dirigeante une option d'achat exerçable à tout moment jusqu'au 11 juin 2012 inclus pour un prix de 155 millions d'euros.

En application de la norme IAS 27 – États financiers consolidés et individuels, du fait de l'octroi par le groupe TF1 d'une option d'achat exerçable à tout moment, cette participation n'est plus consolidée par mise en équivalence mais inscrite au bilan en actifs financiers non courants à sa valeur de marché, soit 155 millions d'euros.

3.2.3 Changement de méthode de consolidation de l'entité SPS

Suite à l'acquisition de 50 % du capital de SPS auprès du fonds d'investissement Serendipity, le groupe TF1 a pris le contrôle de cette entité. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010, le changement de méthode de consolidation d'intégration proportionnelle à intégration globale a été réalisé en date d'effet 31 mars 2010 (cf. note 1 – Faits marquants et note 7 – *Goodwill*).

3.3 RESTRUCTURATIONS INTERNES SANS IMPACT EN CONSOLIDATION

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des structures juridiques du Groupe, les opérations suivantes ont été réalisées :

- en 2010, absorptions de Dualnet par e-TF1, TF Image 2 par Ciby 2000 et les Établissements Michel par Dujardin ;
- en 2009, absorptions de Téléma par TF1 International, CIC par TF1 Vidéo, Sacas et TF1 Satellite par TF1 Expansion.

Note 4 Activité en cours de cession

Lorsque le Groupe est en cours de cession d'une activité ou d'actifs significatifs, ces opérations font l'objet d'un traitement spécifique conforme à IFRS 5. Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 30.3.

À fin 2010 et 2009, il n'existe pas d'activité ou d'actif significatif en cours de cession faisant l'objet d'un traitement selon IFRS 5.

Note 5 Participations dans les coentreprises

Le groupe TF1 détient des participations dans des coentreprises dont la liste est fournie à la note 38.

Les montants contributifs des participations détenues dans des coentreprises, inclus à l'actif et au passif, ainsi qu'au compte de résultat sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Quote-part TF1 (en millions d'euros)	TF6 / Série Club		TMC / TMC Régie ⁽¹⁾		France 24		TCM		SPS ⁽¹⁾		Top Ticket.s		Autres	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Actif non courant	22,5	22,8	-	16,1	-	-	6,0	7,8	-	1,5	-	-	-	-
Actif courant	8,9	8,0	-	31,4	-	-	0,3	1,4	-	0,9	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	31,4	30,8	-	47,5	-	-	6,3	9,2	-	2,4	-	-	-	-
Capitaux propres	21,9	22,4	-	15,9	-	-	4,3	4,6	-	(3,3)	-	-	-	-
Passif non courant	0,7	1,1	-	11,0	-	-	6,0	6,0	-	-	-	-	-	-
Passif courant	8,8	7,3	-	20,6	-	-	(4,0)	(1,4)	-	5,7	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	31,4	30,8	-	47,5	-	-	6,3	9,2	-	2,4	-	-	-	-
Chiffre d'affaires	13,4	14,4	25,7	38,1	-	-	3,6	4,0	-	(0,1)	-	1,5	-	2,3
Résultat opérationnel courant	(0,6)	0,1	6,4	6,2	-	2,0	2,3	2,1	(1,1)	(3,0)	-	(5,3)	-	0,1

(1) Ces sociétés sont consolidées en intégration globale depuis le 1^{er} avril 2010 pour SPS et depuis le 1^{er} juillet 2010 pour TMC et TMC Régie.

Note 6 Information sectorielle

6.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	Antennes France		Droits audiovisuels		Antennes Internationales		Activités diverses		Total TF1	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT										
Chiffre d'affaires	2 109,6	1 888,3	142,9	151,0	364,4	319,2	5,5	6,2	2 622,4	2 364,7
Résultat opérationnel	297,2	88,9	(5,2)	(22,5)	59,9	44,3	(38,7)	(9,4)	313,2	101,3
Dotation nette aux amortissements	(34,1)	(33,5)	(46,0)	(56,8)	(9,0)	(8,9)	(1,4)	(0,7)	(90,5)	(99,9)
Dotation nette aux provisions et dépréciation	(6,0)	(4,4)	3,2	(5,9)	(7,4)	(4,4)	(4,3)	0,7	(14,5)	(14,0)
Autres produits et charges opérationnels ⁽¹⁾	95,9	-	-	-	-	-	(13,1)	-	82,8	-
Quote-part dans les résultats des entreprises associées ⁽²⁾	6,1	14,6	-	-	-	-	(0,4)	-	5,7	14,6
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ÉLEMENTS BILANTIELS										
Actifs sectoriels ⁽³⁾	771,3	353,1	55,9	79,7	370,5	375,4	19,3	27,8	1 217,0	836,0
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	73,9	59,5	16,4	17,1	5,6	3,7	0,2	0,1	96,1	80,4
Participations dans les entreprises associées	2,8	264,2	-	-	-	-	11,1	11,2	13,9	275,4
Investissements bruts d'exploitation ⁽⁵⁾	37,1	51,4	13,7	33,2	10,6	8,7	(2,5)	(1,8)	58,9	91,5

(1) Les autres produits et charges opérationnels sont composés des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts antérieurement détenues dans TMC et NT1 pour le secteur « Antennes France » (cf. note 1 – Faits marquants). Pour le secteur « Activités Diverses », il est composé de la réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieure détenue dans SPS ainsi que des dépréciations de goodwill sur cette même entité et sur 1001 Listes (cf. note 1 – Faits marquants et note 7 – Goodwill)

(2) La quote-part dans les résultats des entreprises associées est détaillée selon les secteurs de la manière suivante :

- secteur « Antennes France » : la quote-part de résultat égale à 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 (14,6 millions d'euros au 31 décembre 2009) provient principalement du Groupe AB sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010 ;
- secteur « Activités diverses » : la quote-part de résultat revient à la société Metro France Publications.

(3) Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.

(4) Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

(5) Les investissements bruts d'exploitation sont réconciliés avec le tableau de flux de trésorerie dans le tableau ci-après « Investissements bruts d'exploitation ».

Investissements bruts d'exploitation

Rapprochement avec le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe :

(en millions d'euros)	2010	2009
Investissements bruts d'exploitation	58,9	91,5
Subventions d'investissement reçues	(13,0)	(17,8)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	4,3	20,8
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	0,8	3,8
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	51,0	98,3

6.2 INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Pour l'information sectorielle sur la base des secteurs géographiques, les produits sectoriels sont répartis selon la localisation géographique des clients, tandis que les actifs sectoriels et les investissements sont répartis selon la localisation des actifs.

(en millions d'euros)	France		Europe continentale		Autres pays		Total TF1	
	métropolitaine							
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	2 231,4	2 015,9	337,2	302,9	53,8	45,9	2 622,4	2 364,7
Actifs sectoriels	1 214,0	833,5	2,9	2,4	0,1	0,1	1 217,0	836,0
Investissements bruts d'exploitation	57,3	90,6	1,5	0,9	0,1	-	58,9	91,5

Au 31 décembre 2009 et 2010, le groupe TF1 ne présente pas de dépendance vis-à-vis d'un client représentant une quote-part de chiffre d'affaires supérieure à 10 %.

Note 7 Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, les *goodwill* ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.) :

(en millions d'euros)	Antennes	Droits	Antennes	Activités diverses		Total
	France	audiovisuels	Internationales	SPS	1001 Listes	
Goodwill au 1^{er} janvier 2010	170,6	-	336,3	-	-	506,9
Acquisitions	278,1	-	12,2	-	-	290,3
Cessions	-	-	-	-	-	-
Reclassement	(25,3)	-	(12,2)	12,2	25,3	-
Dépréciation	-	-	-	(12,2)	(7,0)	(19,2)
Autres	105,5	-	-	-	-	105,5
Goodwill au 31 décembre 2010	528,9	-	336,3	-	18,3	883,5
dont montant brut	539,2	-	336,3	12,2	25,3	913,0
dont dépréciation cumulée	(10,3)	-	-	(12,2)	(7,0)	(29,5)

La ligne « Acquisitions » comprend les *goodwill* issus des quotes-parts acquises sur la période incluant les revalorisations des quotes-parts antérieurement détenues. Ils concernent TMC et NT1 pour le secteur « Antennes France » et SPS pour le secteur « Antennes Internationales ».

La ligne « Autres » est constituée des *goodwill* sur les quotes-parts antérieurement détenues qui figuraient, avant la prise de contrôle, dans la ligne « participations dans les entreprises associées ».

En 2010, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'acquisition de la société les Établissements Michel, consolidée depuis le 1^{er} janvier 2010. La réévaluation des actifs et passifs des Établissements Michel s'est traduite par la reconnaissance de la marque « Le cochon qui rit » pour une valeur nette d'impôt de 0,6 million d'euros.

(en millions d'euros)	Antennes	Droits	Antennes	Activités	Total TF1
	France	audiovisuels	Internationales	diverses	
Goodwill au 1^{er} janvier 2009	169,8	-	336,3	-	506,1
Acquisitions	1,2	-	-	-	1,2
Cessions	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Autres	(0,4)	-	-	-	(0,4)
Goodwill au 31 décembre 2009	170,6	-	336,3	-	506,9
dont montant brut	180,9	-	336,3	-	517,2
dont dépréciation cumulée	(10,3)	-	-	-	(10,3)

En 2009, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'acquisition de la société Dualnet, consolidée depuis le 1^{er} janvier 2009. La réévaluation des actifs et passifs de Dualnet s'est traduite par la reconnaissance de marques nettes d'impôt pour 0,4 million d'euros et d'un *goodwill* de 0,8 million d'euros.

La valeur recouvrable de chacune des U.G.T. « Antennes France » et « Antennes Internationales » a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode D.C.F. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère chacune des U.G.T., et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les taux de croissance perpétuelle retenus pour les tests effectués à fin 2010 sont de 2 % pour l'U.G.T. Antennes France et de 3 % pour l'U.G.T. Antennes Internationales.

Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2010 est de 7,29 % ; il a été déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 2.11.1.

Pour chaque U.G.T., une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée, sans faire apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'U.G.T. deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Les tests de dépréciation auxquels les *goodwill* ont été soumis, conformément à la méthode en note 2.11, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur significative au 31 décembre 2010.

Suite au reclassement dans le secteur « Activités diverses » (cf. note 2.28) des entités SPS et 1001 Listes, les *goodwill* ont été dépréciés comme suit :

- compte tenu des perspectives sur l'activité de jeux et paris en ligne, le *goodwill* de SPS (cf. note 1 – Faits marquants) a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 12,2 millions d'euros à fin 2010, constatée en « Autres charges opérationnelles » ;
- sur la base du protocole de cession (cf. note 37.1 – Événement post-clôture), le *goodwill* de la société 1001 Listes a fait l'objet d'une dépréciation pour un montant de 7 millions d'euros déterminé à partir du prix de cession, constatée en « Autres charges opérationnelles ».

Note 8 Immobilisations incorporelles

8.1 DROITS AUDIOVISUELS

Les mouvements de l'exercice 2010 se décomposent comme suit :

2010 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Valeurs brutes	1 121,0	38,8	(69,2)	-	1 090,6
Amortissements	(970,1)	(63,5)	59,3	-	(974,3)
Dépréciation	(52,3)	(8,2)	21,7	-	(38,8)
Droits audiovisuels	98,6	(32,9)	11,8	-	77,5

Les mouvements de l'exercice 2009 se décomposaient comme suit :

2009 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Valeurs brutes	1 091,2	50,3	(21,9)	1,4	1 121,0
Amortissements	(912,2)	(66,0)	9,5	(1,4)	(970,1)
Dépréciation	(46,2)	(26,7)	20,6	-	(52,3)
Droits audiovisuels	132,8	(42,4)	8,2	-	98,6

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :

Droits audiovisuels (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
2010	19,5	-	-	19,5
2009	11,7	-	-	11,7

8.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2010 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Marques à durée de vie indéfinie	21,1	-	-	30,9 ⁽¹⁾	52,0
Droit d'utilisation satellite Astra	18,9	-	-	-	18,9
Concessions, brevets et droits similaires	32,7	0,9	(1,9)	8,6	40,3
Autres	12,3	7,5 ⁽²⁾	-	(5,5)	14,3
Valeurs brutes	85,0	8,4	(1,9)	34,0	125,5
Dépréciation des marques à durée de vie indéfinie	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation satellite Astra	(15,1)	(2,7)	-	-	(17,8)
Amortissements	(29,1)	(4,1)	1,9	(1,7)	(33,0)
Dépréciation	(1,7)	(3,6)	-	0,5	(4,8)
Amortissements et dépréciation	(45,9)	(10,4)	1,9	(1,2)	(55,6)
Autres immobilisations incorporelles	39,1	(2,0)	-	32,8	69,9

(1) L'augmentation des marques à durée de vie indéfinie correspond principalement à la reconnaissance de la marque TMC pour 30 millions d'euros et « Le cochon qui rit » pour 0,9 million d'euros.

(2) L'augmentation de la valeur brute des autres immobilisations incorporelles correspond principalement à des investissements informatiques (projet de mise en place SAP...).

2009 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Marques à durée de vie indéfinie	20,5	-	-	0,6	21,1
Droit d'utilisation satellite Astra	18,9	-	-	-	18,9
Concessions, brevets et droits similaires	30,7	1,6	(0,3)	0,7	32,7
Autres	6,4	7,2 ⁽¹⁾	-	(1,3)	12,3
Valeurs brutes	76,5	8,8	(0,3)	-	85,0
Dépréciation des marques à durée de vie indéfinie	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation satellite Astra	(12,4)	(2,7)	-	-	(15,1)
Amortissements	(27,4)	(2,3)	0,2	0,4	(29,1)
Dépréciation	(1,5)	(0,2)	-	-	(1,7)
Amortissements et dépréciation	(41,3)	(5,2)	0,2	0,4	(45,9)
Autres immobilisations incorporelles	35,2	3,6	(0,1)	0,4	39,1

(1) L'augmentation de la valeur brute des autres immobilisations incorporelles correspond principalement à des investissements informatiques (projet de mise en place SAP, développement de site Internet...).

Au 31 décembre 2010 et 2009, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur les marques à durée de vie indéterminée.

Note 9 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice 2010 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

2010 (en millions d'euros)	1^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,3	-	-	(0,3)	58,0
Installations techniques et matériels	193,0	14,6	(9,7)	3,7	201,6
Installations en location financement	5,3	-	-	10,1	15,4
Immobilisations diverses	128,3	7,0	(17,3)	1,5	119,5
Immobilisations en cours	12,8	2,1	-	(13,0)	1,9
Valeurs brutes	443,4	23,7	(27,0)	2,0	442,1
Constructions	(13,4)	(0,9)	1,3	-	(13,0)
Installations techniques et matériels	(150,5)	(14,9)	9,2	(0,4)	(156,6)
Installations en location financement	(5,2)	(1,3)	-	-	(6,5)
Immobilisations diverses	(82,9)	(13,5)	17,0	(0,5)	(79,9)
Amortissements et dépréciation	(252,0)	(30,6)	27,5	(0,9)	(256,0)
Immobilisations corporelles	191,4	(6,9)	0,5	1,1	186,1

Les mouvements de l'exercice 2009 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

2009 (en millions d'euros)	1^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,2	0,1	-	-	58,3
Installations techniques et matériels	182,4	10,8	(7,3)	7,1	193,0
Actifs en location financement	5,6	-	(0,3)	-	5,3
Immobilisations diverses	112,8	14,0	(6,1)	7,6	128,3
Immobilisations en cours	11,5	13,8	-	(12,5)	12,8
Valeurs brutes	416,2	38,7	(13,7)	2,2	443,4
Constructions	(12,5)	(2,3)	1,4	-	(13,4)
Installations techniques et matériels	(143,7)	(13,9)	7,1	-	(150,5)
Actifs en location financement	(4,9)	(0,6)	0,3	-	(5,2)
Immobilisations diverses	(77,1)	(11,4)	5,5	0,1	(82,9)
Amortissements et dépréciation	(238,2)	(28,2)	14,3	0,1	(252,0)
Immobilisations corporelles	178,0	10,5	0,6	2,3	191,4

Les investissements réalisés en 2010 et 2009 incluent notamment les achats de matériels dédiés à la nouvelle plateforme de post-production et au nouvel environnement technologique de l'information.

En 2009, ils incluaient en outre des aménagements liés aux regroupements des équipes sur le site de Boulogne.

Note 10 Participations dans les entreprises associées

Le détail des participations dans les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Groupe AB	Metro France		Autres ⁽¹⁾	Total
		Publications	France		
Pays	France	Belgique	France	France	
1^{er} janvier 2009	240,9	3,4	11,2	3,8	259,3
Quote-part de résultat net de dividendes reçus	15,4	(0,4)	-	(0,4)	14,6
Variation de périmètre	-	1,5	-	-	1,5
31 décembre 2009	256,3	4,5	11,2	3,4	275,4
Quote-part de résultat net de dividendes reçus	7,8	(1,7)	(0,4)	-	5,7
Variation de périmètre	(264,1)	-	0,3	(3,4)	(267,2)
31 décembre 2010	-	2,8	11,1	-	13,9

(1) Les autres entreprises associées sont, en 2009, JFG Networks, Sky Art Media et Sailing One, et en 2010, Sky Art Media.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives aux investissements significatifs dans les entreprises associées :

Quote-part groupe TF1 <i>(en millions d'euros)</i>	WBTV ⁽¹⁾		Metro France Publications	
	2010	2009	2010	2009
Actif non courant	5,5	4,5	0,1	0,4
Actif courant	1,9	4,2	5,4	13,1
TOTAL ACTIF	7,4	8,7	5,5	13,5
Capitaux propres	(3,9)	(2,2)	0,1	0,2
Passif non courant	6,2	6,2	1,3	0,2
Passif courant	5,1	4,7	4,1	13,1
TOTAL PASSIF	7,4	8,7	5,5	13,5
Chiffre d'affaires	2,6	5,4	10,9	12,0
Résultat opérationnel	(2,0)	(1,2)	(0,3)	-

(1) En 2009 et 2010, les données sont construites sur la base des comptes au 30 septembre (derniers comptes disponibles), en quote-part à 49 %.

Les données relatives aux autres entreprises associées sont non significatives sur les exercices 2010 et 2009.

Concernant Metro France Publications, l'analyse des indices de perte de valeur a conduit à pratiquer un test d'*impairment*. Le taux d'actualisation après impôt retenu, soit 8,65 %, a été déterminé à partir de données externes selon la méthode exposée en note 2.11.1. Suite à ce test, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée, mettant en évidence qu'une dérive du plan d'affaires entraînerait une dépréciation de la valeur de la participation.

Note 11 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits à la note 2.13.

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2009	Variation nette	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre 2009	Variation nette	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre 2010
Valeurs brutes	722,1	25,1	(0,9)	746,3	(7,6)	31,8	770,5
Dépréciations	(180,1)	23,1 ⁽²⁾	-	(157,0)	14,3 ⁽¹⁾	(10,1)	(152,8)
Stocks	542,0	48,2	(0,9)	589,3	6,7	21,7	617,7

(1) Dont 37,2 millions d'euros de dotations et 51,5 millions d'euros de reprises.

(2) Dont 68,6 millions d'euros de dotations et 91,7 millions d'euros de reprises.

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Les éléments inscrits en « variation de périmètre et reclassement » correspondent principalement à l'acquisition de TMC et NT1.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

2010 (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	531,2	925,2	149,0	1 605,4
Droits de retransmissions sportives	220,1	406,3	9,6	636,0
TOTAL	751,3	1 331,5	158,6	2 241,4

(1) La partie de ces contrats libellée en devises en 2010 est de 16,8 millions d'euros en CHF, 9,6 millions d'euros en GBP et 472,6 millions d'euros en USD.

2009 (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	533,5	823,7	167,1	1 524,3
Droits de retransmissions sportives	188,1	338,8	-	526,9
TOTAL	721,6	1 162,5	167,1	2 051,2

(1) La partie de ces contrats libellée en devises en 2009 est de 17,9 millions d'euros en CHF, 14,9 millions d'euros en GBP et 230,4 millions d'euros en USD.

En 2010, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 827,8 millions d'euros (contre 1 096,6 millions d'euros en 2009) et le GIE AD pour un montant de 699,3 millions d'euros (contre 344,6 millions d'euros en 2009).

Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA (261,1 millions d'euros en 2010 et 312,5 millions d'euros en 2009) et Eurosport (244,9 millions d'euros en 2010 et 214,4 millions d'euros en 2009).

Note 12 Actifs financiers

CATEGORIES D'ACTIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers classés par catégorie :

2010 (en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat							Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. ⁽¹⁾	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Autres actifs financiers	155,0	-	III	22,9	3,3	-	181,2	
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 227,3	-	1 227,3	
Autres actifs financiers courants	-	4,4		-	-	-	4,4	
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	4,4	II	-	-	-	4,4	
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-		-	-	-	-	
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	-		-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	0,2	I	-	39,1	-	39,3	

(1) Cf. paragraphe ci-après « méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers ».

2009 (en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat							Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. ⁽¹⁾	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Autres actifs financiers	-	-		16,6	3,6	-	20,2	
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 350,2	-	1 350,2	
Autres actifs financiers courants	-	8,9		-	-	-	8,9	
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-		-	-	-	-	
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	8,9	II	-	-	-	8,9	
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	-		-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	0,2	I	-	570,3	-	570,5	

(1) Cf. paragraphe ci-après « méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers ».

METHODES D'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La norme IFRS 7 amendée définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluations applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs ;
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables ;
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables.

En 2010 et en 2009, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une Bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observable (niveau III).

Les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

- titres de participation de sociétés non consolidées :
 - Groupe AB : depuis le 1^{er} juillet 2010 (cf. note 1 – Fait marquants), la participation détenue par le groupe TF1 est évaluée à la juste valeur par le compte de résultat.
L'évaluation de la participation est réalisée sur la base des résultats constatés au cours des derniers trimestres et des multiples de valorisation applicables aux activités de Groupe AB (valorisation de niveau III). Au deuxième semestre, la variation de juste valeur de cette participation n'est pas significative.
Par ailleurs, cette participation fait l'objet d'une option d'achat octroyée à l'équipe dirigeante de Groupe AB (cf. note 14 – Passif financier),
 - les autres titres de participation dans des sociétés non consolidées sont qualifiés d'actifs financiers disponibles à la vente et sont maintenus à leur coût d'achat car leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable ;
- instruments dérivés : la valeur de marché des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II) ;
- en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est la meilleure estimation de leur juste valeur.

12.1 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Titres de participation	177,9	16,6
Créances rattachées aux titres de participation	0,4	0,8
Prêts	0,2	0,2
Dépôts et cautionnements	2,7	2,6
Autres actifs financiers	181,2	20,2

12.1.1 Titres de participation de sociétés non consolidées

Les principaux titres de participation non consolidés, s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Détention à la clôture	Valeur brute 2010	Valeur brute 2009	Provision 2010	Provision 2009	Valeur nette 2010	Valeur nette 2009
Groupe AB	33,5 %	155,0	-	-	-	155,0	-
A1 International ⁽¹⁾	50,0 %	12,8	12,8	(12,8)	(12,8)	-	-
En Direct Avec	13,3 %	4,0	4,0	(4,0)	(4,0)	-	-
Wikio ⁽²⁾	13,2 %	3,5	-	-	-	3,5	-
Établissements Michel ⁽³⁾	-	-	1,0	-	-	-	1,0
Prima TV	5,0 %	1,4	1,4	-	-	1,4	1,4
SHIP	27,4 %	0,8	0,8	(0,8)	(0,8)	-	-
Sofica valor 6	71,6 %	13,2	8,0	-	-	13,2	8,0
Soread	11,6 %	1,6	1,6	(1,6)	(1,6)	-	-
Sylver	49,0 %	3,7	3,7	-	-	3,7	3,7
TF1 Publications	99,9 %	0,5	0,5	(0,5)	(0,5)	-	-
Autres		3,2	2,8	(2,1)	(0,3)	1,1	2,5
Titres de participation non consolidés		199,7	36,6	(21,8)	(20,0)	177,9	16,6

(1) A1 International est une société capitalisée en 2005 par TF1 à hauteur de 50 %. Il s'agit d'une société holding dont le seul objet est la détention de 3 % du capital de la major américaine The Weinstein Company. En 2009, TF1 a complété pour 7,2 millions d'euros la dépréciation de sa participation de 50 % dans A1 International dont le seul actif est 3 % du capital de The Weinstein Company.

(2) Les titres de participation de cette société ont été reçus en échange de la participation qui était détenue dans JFG Networks (cf. note 3.2.1).

(3) Cette filiale acquise fin novembre 2009, éditrice du jeu « Le Cochon Qui Rit », a été absorbée début 2010 par Dujardin.

Excepté A1 International en 2009, les tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2010 et 2009.

12.2 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute 2010	Dépréciation 2010	Valeur nette 2010	Valeur nette 2009
Clients et comptes rattachés	738,1	(18,3)	719,8	736,7
Avances fournisseurs ⁽¹⁾	194,6	(13,5)	181,1	263,3
Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	250,4	-	250,4	258,0
Créances diverses	135,2	(85,7)	49,5	65,6
Charges constatées d'avance	26,5	-	26,5	26,6
Clients et autres débiteurs	1 344,8	(117,5)	1 227,3	1 350,2

(1) Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives, elle inclut également 10 millions d'euros de provision sur les avances versées au titre de la coupe du monde de Rugby 2011.

(2) Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dépréciation au 1^{er} janvier	(116,1)	(82,3)
Provisions complémentaires de l'exercice	(32,7)	(43,9)
Reprise sur créances passées en pertes	25,9	9,3
Recouvrement de l'exercice	5,0	0,8
Variation de périmètre et reclassements	0,4	-
Dépréciation au 31 décembre	(117,5)	(116,1)

12.3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009
Trésorerie	37,5	121,0
SICAV monétaires	0,2	0,2
Comptes courants de trésorerie ⁽¹⁾	1,6	449,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39,3	570,5

(1) Les autres comptes courants de trésorerie concernent les sociétés mises en équivalence, les coentreprises, les sociétés non consolidées et les sociétés du groupe Bouygues. À fin 2009, ce poste incluait notamment un solde de compte courant de 446 millions d'euros auprès de Bouygues Relais.

Note 13 Capitaux propres consolidés

13.1 CAPITAL SOCIAL DE TF1

Au 31 décembre 2010, le capital social de TF1 SA est constitué de 213 410 492 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2010 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions autodétenues	Nombre d'actions composant le capital
1^{er} janvier 2009	213 395 867	14 625	213 410 492
Augmentations de capital	-	-	-
Rachat d'actions propres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-
1^{er} janvier 2010	213 395 867	14 625	213 410 492
Augmentations de capital	-	-	-
Rachat d'actions propres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-
31 décembre 2010	213 395 867	14 625	213 410 492
<i>Nominal</i>	<i>0,20 €</i>	<i>0,20 €</i>	<i>0,20 €</i>

Actions d'autocontrôle

Ces actions proviennent du reliquat de couverture du plan d'attribution d'actions gratuites n° 1 arrivé à échéance le 1^{er} avril 2008, elles correspondent aux actions affectées à des collaborateurs ayant quitté le Groupe à la date de livraison.

13.2 VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES NE TRANSITANT PAS PAR LE COMPTE DE RESULTAT

13.2.1 Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre des exercices antérieurs ainsi que le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2010 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire le 14 avril 2011.

	À verser en 2011 ⁽¹⁾	Versé en 2010	Versé en 2009
Dividende total (en millions d'euros)	117,4	91,8	100,3
Dividende par action ordinaire (en euros)	0,55	0,43	0,47

(1) Dividendes proposés.

Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2010.

13.2.2 Paiements fondés sur des actions

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 20).

13.3 RESERVES DE COUVERTURES DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2010	2009
Réserves au 1 ^{er} janvier	(0,1)	(2,8)
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	1,2	2,8
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	2,0	-
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	1,1	0,4
Recyclage en résultat de la soule du swap de pre-hedge	(0,5)	(0,5)
Réserves au 31 décembre	3,7	(0,1)

(1) Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

Note 14 Passifs financiers

14.1 CATEGORIES DE PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

2010 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	
Emprunts long terme	-	-		(16,1)	(16,1)
Dettes financières à court terme	-	-		(6,1)	(6,1)
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-		1 638,5	1 638,5
Autres passifs financiers courants	-	3,6		-	3,6
<i> Instruments financiers dérivés de change</i>	-	3,3	II	-	3,3
<i> Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	0,3	II	-	0,3

(1) Cf. note 12 – Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers.

2009 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	
Emprunts long terme	-	-		(0,5)	(0,5)
Dettes financières à court terme	-	-		(505,5)	(505,5)
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-		1 696,0	1 696,0
Autres passifs financiers courants	-	1,4		-	1,4
<i> Instruments financiers dérivés de change</i>	-	0,8	II	-	0,8
<i> Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	0,6	II	-	0,6

(1) Cf. note 12 – Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers.

14.2 JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II), à l'exception de l'option d'achat de la participation détenue dans le Groupe AB (cf. ci-dessous).

Option d'achat de la participation détenue dans le Groupe AB

Comme indiqué en note 1.1 Faits marquants, la participation détenue dans le Groupe AB fait l'objet d'une option d'achat consentie à l'équipe dirigeante de Groupe AB exerçable à tout moment pendant deux ans pour un prix de 155 millions d'euros.

Cette option constitue un passif financier dont la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat. La valorisation de l'option est établie sur la base des critères de niveau III définis en note 12 – Actifs Financiers – Méthodes d'évaluation des titres de participation de Groupe AB.

Au 31 décembre 2010, en l'absence de variation de juste valeur significative, celle-ci est maintenue à sa valeur d'origine soit une valeur nulle.

Dette sur engagement de rachat de minoritaires

Au 31 décembre 2010, le groupe TF1 n'a pas accordé d'engagement de rachat de participations minoritaires.

14.3 DETAIL DES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dettes fournisseurs	767,0	752,2
Avances reçues	5,8	3,1
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	391,1	377,2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34,6	40,6
Autres dettes	410,1	475,6
Fonds de soutien audiovisuels ⁽²⁾	9,0	10,2
Comptes courants passifs	0,6	9,6
Comptes de régularisation et assimilés ⁽³⁾	20,3	27,5
Fournisseurs et autres créiteurs	1 638,5	1 696,0

(1) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

(2) Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production, TF1 Production, Ciby 2000 et TF1 DA.

(3) Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

Note 15 Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39,3	570,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-
Trésorerie disponible	39,3	570,5
Juste valeur des instruments dérivés de taux	(0,3)	8,3
Emprunts long terme	(16,1)	(0,5)
Dettes financières à court terme ⁽¹⁾	(6,1)	(505,5)
Endettement brut	(22,2)	(506,0)
TRESORERIE NETTE (+) / ENDETTEMENT FINANCIER NET (-)	16,8	72,8

(1) En 2009, il s'agit principalement d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe, dont le remboursement a été effectué en novembre 2010.

Note 16 Provisions

16.1 PROVISIONS NON COURANTES

16.1.1 Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2010 et en 2009 :

2010 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Provisions pour :						
Indemnités de fin de carrière	22,5	5,2	(1,9)	(1,2)	(1,9)	22,7
Congés d'ancienneté	6,5	2,7	(0,6)	(0,6)	-	8,0
Engagements	14,9	1,3	(2,5)	-	(0,1)	13,6
Autres	0,1	-	-	-	-	0,1
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	44,0	9,2	(5,0)	(1,8)	(2,0)	44,4

2009 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Provisions pour :						
Indemnités de fin de carrière	25,5	4,8	(2,9)	(1,6)	(3,3)	22,5
Congés d'ancienneté	7,3	1,0	(0,8)	(0,7)	(0,3)	6,5
Engagements	24,3	1,5	(1,7)	(9,3)	0,1	14,9
Autres	0,1	-	-	-	-	0,1
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	57,2	7,3	(5,4)	(11,6)	(3,5)	44,0

Les provisions sur engagements concernent les risques de pertes sur des actifs audiovisuels faisant l'objet d'engagements de rachat par le Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les autres variations des provisions pour indemnités de fin de carrière incluent les gains et pertes actuariels sur ces indemnités qui sont reconnus directement en capitaux propres. Le montant des gains et pertes actuariels reconnus en capitaux propres en 2010 s'élève à 2,4 millions d'euros (3,2 millions d'euros en 2009).

16.1.2 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Principales hypothèses actuarielles

	2010	2009	2008	2007	2006
Taux d'actualisation	4,6 %	4,9 %	3,7 %	4,2 %	3,8 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime	3,7 %	4,0 %	4,0 %	3,8 %	3,8 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2010 est de 6,6 %, stable par rapport à 2009.

L'incidence de la variation de 0,1 % du taux d'actualisation est une variation du montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 0,4 million d'euros.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Coût des services rendus	(1,6)	(1,5)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(1,2)	(1,2)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,1
Coût des services passés	-	-
Charge comptabilisée	(2,6)	(2,6)
<i>dont : dotation nette aux provisions</i>	<i>(2,1)</i>	<i>(0,3)</i>
<i>dont : charges de personnel</i>	<i>(0,5)</i>	<i>(2,3)</i>
Rendement réel des actifs du régime	0,2	0,1

Montants comptabilisés au bilan au titre des indemnités de fin de carrière

Le montant inscrit au bilan, tel qu'il résulte de l'obligation du groupe TF1 au titre des indemnités de fin de carrière s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008	2007	2006
Valeur actualisée des obligations	27,9	27,5	30,4	32,2	30,5
Juste valeur des actifs du régime	(5,2)	(5,0)	(4,9)	(4,7)	(2,7)
Déficit des régimes provisionnés	22,7	22,5	25,5	27,5	27,8

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de fin de carrière

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	27,5	30,4
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,6	1,5
Coût financier (désactualisation)	1,2	1,2
Prestations versées	(0,7)	(2,3)
Pertes (gains) actuarielles	(2,4)	(3,3)
Variation de périmètre	0,7	-
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	27,9	27,5

Variations de la valeur actualisée des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à l'ouverture	5,0	4,9
Cotisations versées par l'employeur	-	-
Prestations payées	-	-
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,1
Gains (pertes) actuariels	-	-
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à l'ouverture	5,2	5,0

Les actifs de couverture sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n° 1 » libellé en euros, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2010 s'élève à 3,7 %. Au 31 décembre 2010, la juste valeur du fonds est estimée à 5,2 millions d'euros.

16.2 PROVISIONS COURANTES

Les provisions courantes pour 2010 peuvent se décomposer comme suit :

2010 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Provisions pour						
Litiges avec l'Administration	0,2	0,1	-	-	-	0,3
Litiges avec le personnel	4,5	4,0	(1,6)	(0,5)	(0,0)	6,4
Litiges commerciaux	15,2	7,7	(1,5)	(2,4)	0,2	19,2
Litiges et risques contractuels	11,7	0,0	(0,2)	(0,0)	(0,0)	11,5
Autres risques	4,8	11,0	(0,2)	(1,0)	(0,3)	14,3
TOTAL PROVISIONS COURANTES	36,4	22,8	(3,5)	(3,9)	(0,1)	51,7

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droit.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

Risques liés au droit de la concurrence

Suite à la notification de griefs reçue le 12 janvier 2009 et ayant pour objet l'accord d'exclusivité de distribution des chaînes payantes conclu par Canal+ avec TF1, l'Autorité de la concurrence a annoncé le 16 novembre que l'instruction de ce dossier sur les principaux modes de distribution (câble, satellite et ADSL) était terminée sans remise en cause des accords signés. Cette décision valide la position retenue par le groupe TF1 lors des exercices précédents, aucun passif n'avait été comptabilisé sur ce risque.

L'Autorité de la concurrence poursuit en 2011 son instruction sur la distribution complémentaire des chaînes *via* le réseau fibre optique ainsi que sur la TV de rattrapage. Le groupe TF1 estime que le risque attaché à la revue de ces processus de distribution est très limité, aucun passif n'a été comptabilisé à ce titre.

Note 17 Produits de l'activité

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009
Recettes publicitaires	1 793,3	1 604,6
Distribution grand public	238,5	236,2
Recettes câble et satellite	361,2	321,3
Production / distribution de droits audiovisuels	73,3	79,7
Chiffre d'affaires autres activités	156,1	122,9
Chiffre d'affaires	2 622,4	2 364,7
Produits de redevances	-	-
Produits de l'activité	2 622,4	2 364,7

Note 18 Consommation de production externe

La consommation de production externe, s'élevant respectivement à 664,5 millions d'euros pour 2010 et 645,5 millions d'euros pour 2009, correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1 et les chaînes thématiques TV Breizh, TMC, NT1, TF6, Série Club, Stylia, Histoire et Ushuaïa TV.

Note 19 Autres achats consommés et variations des stocks

Les autres achats consommés et variations de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Achats études et prestations de services	(340,2)	(263,8)
Achats de droits de diffusion	(106,2)	(90,5)
Achats de marchandises	(43,0)	(53,8)
Autres	(28,3)	(28,0)
Autres achats consommés et variations des stocks	(517,7)	(436,1)

Note 20 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Rémunérations du personnel	(289,1)	(299,7)
Charges sociales	(116,5)	(117,8)
Autres charges de personnel	(19,6)	(21,9)
Participation des salariés	(8,2)	(4,4)
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions	(1,5)	(1,4)
Charges de personnel	(434,9)	(445,2)

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 32,1 millions d'euros en 2010 (33,1 millions d'euros en 2009).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière et aux congés d'ancienneté prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du groupe sont provisionnées en provisions non courantes (se reporter à la note 16.1) dans la rubrique « Dotation nette aux provisions ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Le détail des effectifs du groupe TF1 est fourni dans le rapport de gestion du Groupe.

Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites.

20.1 CHARGE RELATIVE AUX PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS OCTROYES PAR TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans d'achat ou de souscription d'actions sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date	Durée	Juste valeur	Charges de personnel	
	d'attribution	d'indisponibilité	totale	2010	2009
Plan n° 8	16/09/2004	3 ans	4,6	-	-
Plan n° 10	20/03/2008	3 ans	2,8	0,9	0,9
Plan n° 11	18/02/2009	3 ans	1,6	0,6	0,5
TOTAL				1,5	1,4

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n° 8	23,66 €	23,46 €	26 %	6,6 ans	3,65 %	2,75 %	- 15 %	4,83 €
Plan n° 10	13,60 €	15,35 €	31 %	5,0 ans	3,67 %	6,25 %	- 15 %	1,49 €
Plan n° 11	5,93 €	5,98 €	49 %	5,2 ans	2,75 %	8,98 %	- 15 %	0,86 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

20.2 CHARGE RELATIVE AUX PLANS D'AVANTAGES OCTROYES PAR LE GROUPE BOUYGUES

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2010.

Note 21 Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Sous-traitance générale	(176,2)	(167,4)
Locations et services associés	(46,8)	(56,7)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(113,6)	(108,5)
Publicité, promotion et relations publiques	(97,1)	(90,1)
Autres charges externes	(68,5)	(65,0)
Charges externes	(502,2)	(487,7)

Note 22 Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros arrondis)</i>	2010	2009
Taxes audiovisuelles	(92,8)	(87,7)
<i>Dont taxes CNC</i>	(85,2)	(77,9)
<i>Dont autres taxes</i>	(7,6)	(9,8)
Autres taxes	(52,8)	(48,5)
<i>Dont taxes CVAE et CFE</i>	(14,7)	(12,6)
<i>Dont taxes sur la rémunération</i>	(14,8)	(13,3)
<i>Dont autres taxes</i>	(23,3)	(22,6)
Impôts et taxes	(145,6)	(136,2)

Note 23 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Reprise de provisions non utilisées	16,0	20,9
Production immobilisée et transferts de charge	23,3	26,4
Subventions d'exploitation	-	1,0
Subventions d'investissement	14,2	18,5
Gains de change	13,3	9,1
Autres produits opérationnels	11,5	33,4
Autres produits d'exploitation	78,3	109,3
Redevances et reversements ayants droit	(77,1)	(70,4)
Pertes sur créances irrécouvrables	(5,9)	(7,3)
Pertes de change	(9,9)	(8,2)
Autres charges opérationnelles	(7,5)	(22,2)
Autres charges d'exploitation	(100,4)	(108,1)

Note 24 Autres produits et charges opérationnels

Au 31 décembre 2010, les autres produits opérationnels d'un montant de 102 millions d'euros comprennent 95,9 millions d'euros représentant le produit net constaté sur la réévaluation à la juste valeur des quotes-parts antérieurement détenues sur TMC et NT1 (cf. note 1.1 – Acquisition TMC et NT1 et note 3.1.1 – Intégration des sociétés TMC et NT1) et 6,1 millions d'euros au titre de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans SPS (cf. note 1.2 – Acquisition SPS).

Les autres charges opérationnelles d'un montant de 19,2 millions d'euros comprennent les dépréciations de *goodwill* constatées sur SPS et 1001 Listes pour respectivement 12,2 millions d'euros et 7 millions d'euros (cf. note 7 – *Goodwill*).

Note 25 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Produits d'intérêts	2,6	7,6
Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire	-	-
Variation de juste valeur des dérivés de taux	0,5	5,1
Produits et revenus sur actifs financiers	-	0,4
Produits sur endettement financier	3,1	13,1
Charges d'intérêts sur dettes financières	(21,2)	(35,4)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	(0,1)	-
Charges sur endettement financier	(21,3)	(35,4)
Coût endettement financier net	(18,2)	(22,3)

Note 26 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Variation de juste valeur de l'actif financier Canal+ France	-	39,5
Dividendes	1,5	1,4
Profits sur actifs financiers	0,7	4,9
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	-	0,7
Produits liés à l'effet de l'actualisation des actifs et des passifs	-	-
Produits divers	0,2	4,7
Autres produits financiers	2,4	51,2
Pertes sur actifs financiers	(2,5)	(11,0)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	(2,2)	(3,2)
Charges liées à l'effet de l'actualisation des actifs et des passifs	-	-
Charges diverses	(0,2)	(0,8)
Autres charges financières	(4,9)	(15,0)

Variation de juste valeur de l'actif financier Canal+ France :

Pour mémoire, TF1 avait désigné, lors de sa comptabilisation initiale, l'actif financier Canal+ France reçu en échange de l'apport des titres TPS comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En 2009, la variation de la juste valeur de l'actif financier avait généré un produit de 39,5 millions d'euros.

Le 28 décembre 2009, TF1 a cédé cet actif pour 744 millions d'euros.

Note 27 Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat financier 2010	Résultat financier 2009	Résultat opérationnel 2010	Résultat opérationnel 2009
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	3,1	0,8	(9,4)	(41,5)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur	0,2	39,8	-	-
<i>dont actifs financiers à la juste valeur sur option</i>	-	39,5	-	-
<i>dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur</i>	0,2	0,3	-	-
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(0,7)	(4,7)	0,2	-
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(21,4)	(31,7)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	(1,9)	9,7	(0,3)	(0,3)
Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	(20,7)	13,9	(9,5)	(41,8)

Note 28 Impôts sur le résultat

28.1 COMPTABILISATION DE L'IMPOT COURANT ET DE L'IMPOT DIFFERE

28.1.1 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Impôt exigible	(59,5)	(13,4)
Impôt différé	(9,4)	(1,9)
Charge d'impôt totale	(68,9)	(15,3)

Le taux d'imposition différé retenu pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 est de 34,43 % (taux de droit commun).

28.1.2 Rationalisation du taux d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat net, part du Groupe	228,3	114,4
Impôt sur les résultats	68,9	15,3
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts minoritaires	1,0	0,1
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	298,2	129,8
Taux d'imposition légal en France	34,4 %	34,4 %
Incidence des variations de juste valeur non fiscalisées ⁽¹⁾	(12,5 %)	(9,9 %)
Dépréciation des <i>goodwill</i>	2,2 %	0,0 %
Incidence des déficits fiscaux	0,6 %	(0,2 %)
Imputation de crédits d'impôt	(0,5 %)	(3,0 %)
Résultat des entreprises associées	(0,7 %)	(3,9 %)
Fiscalité réduite sur opérations sur titres	(0,2 %)	(3,0 %)
Variation des provisions non déductibles	0,0 %	(4,4 %)
Autres différences nettes	(0,2 %)	1,8 %
Taux d'imposition réel	23,1 %	11,8 %

(1) Principalement effet des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts antérieures SPS et TMC / NT1 en 2010 et de la fiscalité réduite sur la variation de juste valeur de l'option Canal+ en 2009.

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

28.2 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT DIFFERE

28.2.1 Variation des impôts différés nets

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Impôts différés nets au 1^{er} janvier	10,2	14,3
Constaté en capitaux propres	(2,0)	(2,1)
Constaté en résultat	(9,4)	(1,9)
Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	(7,2)	(0,1)
Impôts différés nets au 31 décembre	(8,4)	10,2

(1) Dont 6,9 millions d'euros d'impôts différés reconnus en 2010 dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition TMC - NT1 (cf. note 3.1.1 – Intégration des sociétés TMC NT1) et concernant principalement la marque TMC et les revalorisations des stocks de programmes TMC et NT1.

28.2.2 Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
------------------------------	------	------

Provisions :		
Provision sur programmes	4,0	4,6
Provision Indemnités de fin de carrière	6,9	7,3
Provision dépréciation des droits audiovisuels	0,6	0,7
Provision clients	3,1	2,5
Autres provisions	17,7	15,0
Participation des salariés	2,6	1,3
Reports déficitaires	8,0	8,0
Autres impôts différés actifs	9,3	8,3
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(49,6)	(36,2)
Impôts différés actifs	2,6	11,5
Amortissements dérogatoires	(17,1)	(17,5)
Amortissements du siège social	(8,9)	(8,5)
Réévaluation d'actifs	(13,7)	(3,5)
Autres impôts différés passifs	(20,9)	(8,0)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	49,6	36,2
Impôts différés passifs	(11,0)	(1,3)
Impôts différés nets au 31 décembre	(8,4)	10,2

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 28,1 millions d'euros (contre 24,3 millions d'euros en 2009) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment reportables dont la récupération n'est pas probable au point de justifier une inscription au bilan.

Note 29 Résultat par action

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours du titre TF1 à la clôture.

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat (en millions d'euros)		
Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)	228,3	114,4
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net (part du Groupe)	228,3	114,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	213 395 867	213 395 867
Résultat par action (en euros)		
Résultat net par action des activités poursuivies	1,07	0,54
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net par action	1,07	0,54
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	215 215 764	215 276 764
Résultat dilué par action (en euros)		
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	1,06	0,53
Résultat net dilué par action	1,06	0,53

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

<i>(en nombre d'actions)</i>	2010	2009
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	213 395 867	213 395 867
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	1 819 897	1 880 897
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	-	-
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	215 215 764	215 276 764

En 2010 et en 2009, seul le plan d'options de souscription d'actions n° 11 (attribué le 18 février 2009) affichait un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

Note 30 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

30.1 DEFINITION DE LA TRESORERIE

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau de flux de trésorerie intègre la variation de la seule trésorerie des activités poursuivies. La variation de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession est présentée au bas du tableau.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan	39,3	570,5
Trésorerie sur actif en cours de cession	-	-
Compte courant de trésorerie passifs	(2,1)	(3,2)
Concours bancaires courants	(0,2)	(0,5)
Trésorerie de clôture du tableau de flux	37,0	566,8

30.2 ENCAISSEMENTS LIES AUX CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En 2009, cette ligne comprend principalement le prix de cession encaissé lors de la vente des titres Canal+ France pour 744 millions d'euros.

30.3 INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE SUR LA TRESORERIE

L'incidence des investissements financiers sur les flux de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Prix d'acquisition		
Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis	9,8	-
Actifs financiers acquis	(0,0)	2,2
Autres actifs acquis	68,5	-
Intérêts minoritaires acquis	-	-
Autres passifs acquis	(71,5)	-
Actifs net acquis (A)	6,8	2,2
Goodwill (B)	189,9	-
Décaissement (A) + (B)	196,7	2,2
Trésorerie acquise	(3,8)	-
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période	-	0,9
Décaissement net	192,9	3,0

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Prix de cession		
Encaissement	-	2,2
Trésorerie cédée	-	(6,2)
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
Encaissement net	-	(4,0)

Pour 2010 et 2009, l'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Décaissement net	(192,9)	(3,0)

Encaissement net	-	(4,0)
Incidence des variations de périmètre	(192,9)	(7,0)

30.4 VARIATION DES DETTES FINANCIERES

En 2010, l'impact sur la trésorerie du Groupe des variations de l'endettement financier brut se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dettes financières liées aux contrats de location financement	18,1	(1,5)
Émission et remboursement d'emprunt obligataire ou bancaire	(500,0)	(197,0)
Prêt reçu des entreprises associées	-	-
Autres mouvements	-	-
Variation nette	(481,9)	(198,5)

Note 31 Gestion des risques

31.1 POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital et n'envisage pas d'opération particulière, hormis les opérations récapitulées dans la partie 6.3 du présent document de référence, page 221.

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 15, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

À fin 2010, compte tenu d'une trésorerie nette positive de 16,8 millions d'euros, ce taux d'endettement est nul, comme à fin 2009.

31.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par la Direction Financement et Trésorerie Groupe.

31.2.1 Risque de liquidité

La Direction Financement et Trésorerie est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation quotidienne de la trésorerie multidevise disponible de l'ensemble des entités du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie son risque de liquidité à travers son taux global d'utilisation de sa capacité de financements confirmés nette de la trésorerie disponible (financements de marché levés + financements bancaires confirmés).

À la clôture, l'endettement net au bilan s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Actif de Trésorerie	39,3	579,4
Passif financier	(22,5)	(506,6)
Endettement net	16,8	72,8
Capacité de financement	1 125,5	1 561,4

En 2010, le taux d'utilisation de la capacité de financement est resté non significatif.

NOTATION FINANCIERE

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard and Poors. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB / perspective positive / A-2 contre BBB / perspective stable / A-2 fin 2009.

FINANCEMENTS CONFIRMES

Au 31 décembre 2010, TF1 dispose :

- d'un encours de lignes de crédit bancaires bilatérales de 1 105,5 millions d'euros dont les dates d'échéance sont comprises entre un et cinq ans. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues. Au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, ces lignes ne sont pas utilisées ;
- d'un encours de crédit-bail de 20 millions d'euros lié à la mise en place de matériels techniques.

Le groupe TF1 utilise, selon ses besoins, les différentes sources de financement à sa disposition : financements bancaires (lignes confirmées, crédit-bail) et financements de marché.

2010 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	300,5	805,0	1 105,5	-	-	-	1 105,5
Crédit-bail	3,8	16,2	20,0	3,8	16,2	20,0	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	304,3	821,2	1 125,5	3,8	16,2	20,0	1 105,5
Émission obligataire	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	304,3	821,2	1 125,5	3,8	16,2	20,0	1 105,5

2009 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	110,0	950,5	1 060,5	-	-	-	1 060,5
Crédit-bail	0,5	0,4	0,9	0,5	0,4	0,9	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	110,5	950,9	1 061,4	0,5	0,4	0,9	1 060,5
Émission obligataire	500,0	-	500,0	500,0	-	500,0	-
TOTAL	610,5	950,9	1 561,4	500,5	0,4	500,9	1 060,5

Les crédits bancaires contractés par le groupe TF1 sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier, ni aucun « trigger event ». L'encours total de ces lignes est réparti sur un nombre significatif de banques, assurant ainsi une diversification importante des sources de financement. Le taux d'utilisation de ces lignes à la clôture 2010 est nul, comme à fin 2009.

ÉCHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS (HORS DERIVES)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2010 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Total
Emprunt obligataire (y compris intérêts courus)	-	-	-	-
Locations financières	20,0	4,0	16,3	20,3
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	1 638,5	1 638,5	-	1 638,5
Autres Dettes Financières	2,3	2,3	-	2,3
TOTAL	1 660,8	1 644,8	16,3	1 661,1

2009 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Total
Emprunt obligataire (y compris intérêts courus)	501,4	522,0	-	522,0
Locations financières	0,8	0,5	0,4	0,9
Emprunts bancaires	0,5	0,5	-	0,5
Fournisseurs et autres créditeurs	1 696,0	1 696,0	-	1 696,0
Autres Dettes Financières	3,2	3,2	-	3,2
TOTAL	2 201,9	2 222,2	0,4	2 222,6

PLACEMENTS DE TRESORERIE

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie. La politique du Groupe requiert des supports de placements qu'ils soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie ;
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2010, les placements se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	2010	2009
Compte bancaire rémunéré	20,0	104,7
Convention de trésorerie Bouygues Relais	-	447,6
Sicav Monétaires	0,2	0,2
Certificats de dépôt négociables	-	4,0
Autres comptes courants de trésorerie	19,1	14,0
TOTAL	39,3	570,5

31.2.2 Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de *swap*, d'achats ou de ventes à terme et des options de change et de taux. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

La Direction Financement et Trésorerie est en charge de la gestion des couvertures de change et de taux de façon centralisée pour le Groupe. Elle effectue un suivi quotidien des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle suggère des scénarios de couverture à la Direction générale adjointe Finances, et après approbation, exécute les opérations de marché décidées et assure la gestion administrative.

31.2.2.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux du Groupe découle de son besoin de financement. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Exposition au risque de taux et sensibilité

Au 31 décembre 2010, la répartition par nature de taux et par échéance des actifs financiers, dettes financières et des couvertures associées est la suivante :

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2010 (en millions d'euros)										
Moins de 1 an	20,0	19,3	(3,8)	(2,5)	16,2	16,8	(100,0)	100,0	(83,8)	116,8
De 1 à 5 ans	-	-	(16,2)	-	(16,2)	-	-	-	(16,2)	-
TOTAL	20,0	19,3	(20,0)	(2,5)	(0,0)	16,8	(100,0)	100,0	(100,0)	116,8

Au 31 décembre 2010, la situation nette après gestion est une position de dette à taux fixe à hauteur de 100 millions d'euros et une position de placement à taux variable à hauteur de 116,8 millions d'euros.

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2009 (en millions d'euros)										
Moins de 1 an	1,4	578,0	(502,1)	(4,0)	(500,8)	574,0	100,0	(100,0)	(400,8)	474,0
De 1 à 5 ans	-	-	(0,5)	-	(0,5)	-	-	-	(0,5)	-
TOTAL	1,4	578,0	(502,6)	(4,0)	(501,3)	574,0	100,0	(100,0)	(401,3)	474,0

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % (100 points de base) de l'ensemble de la courbe des taux.

Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence de la variation de 1 % appliquée à la position nette à taux variable avant couverture, supposée constante pendant 1 an ;
- la variation de valeur de marché du portefeuille d'instruments dérivés de couverture de taux existant à la clôture, en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

(en millions d'euros)	2010		2009	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	1,7	0,9	3,1	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	(1,7)	(0,7)	(2,9)	-

Une baisse instantanée de 1 % (100 points de base) de taux d'intérêt à court terme engendrerait en année pleine une baisse du rendement des placements financiers nets de 1,7 million d'euros. *A contrario*, une hausse instantanée de 1 % (100 points de base) de taux d'intérêt à court terme engendrerait une hausse du rendement des placements financiers nets de 1,7 million d'euros.

Détails des instruments financiers des dérivés de taux à fin 2010

Le portefeuille de taux se synthétise comme suit :

2010 (en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Valeur de Marché
Swap payeur taux variable			-	
Swap payeur taux fixe	100,0		100,0	(0,3)
TOTAL	100,0	-	100,0	(0,3)

2009 (en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Valeur de Marché
Swap payeur taux variable	300,0		300,0	8,9
Swap payeur taux fixe	200,0		200,0	(0,6)
TOTAL	500,0	-	500,0	8,3

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments dérivés sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de l'IAS 39, ces dérivés sont classés en couverture de juste valeur ou flux futurs selon les stratégies menées, mais dans certains cas, peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable de couvertures en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Valeur de marché du portefeuille 2010 (en millions d'euros)	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non qualifiés de couvertures	Total
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif				-
Instruments financiers dérivés de taux au passif		(0,3)		(0,3)
TOTAL	-	(0,3)	-	(0,3)

Valeur de marché du portefeuille 2009 (en millions d'euros)	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non qualifiés de couvertures	Total
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif			8,9	8,9
Instruments financiers dérivés de taux au passif			(0,6)	(0,6)
TOTAL	-	-	8,3	8,3

Couverture de l'endettement bancaire

En remplacement des 200 millions d'euros de *swaps* adossés à la dette bancaire échus le 1^{er} février 2010, le groupe TF1 a mis en place 100 millions d'euros de *swaps* payeurs taux fixe à partir du jour du remboursement de l'emprunt obligataire. Ces dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2010.

De plus, le *swap* de variabilisation de l'emprunt obligataire existant à fin 2009 a été dénoué le 6 janvier 2010 contre encaissement d'une soule de 8,9 millions d'euros.

31.2.2.2 Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe est de nature opérationnelle. Elle provient de flux récurrents dans le cadre de contrats d'achats de droits audiovisuels et sportifs pluriannuels, notamment en dollar et livre sterling, et de flux de ventes d'abonnements de la chaîne Eurosport en devises, hors de la zone Euro.

Sur l'année 2010, plus de 95 % du chiffre d'affaires est réalisé en euros. 2 % du chiffre d'affaires est réalisé en dollars. Par ailleurs, on notera que 86 % des achats (y compris achats de droits audiovisuels) ont été payés en euros, 11 % en dollars et 6 % en livre sterling.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

Exposition au risque de change et sensibilité

À fin 2010, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Au cours de clôture 2010 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽²⁾	Autres devises ⁽³⁾	Total
Actifs	23,5	8,2	20,0	51,7
Passifs	(39,4)	(15,6)	(17,6)	(72,6)
Hors bilan	(472,0)	(9,7)	(17,1)	(498,8)
Position avant couvertures	(487,9)	(17,1)	(14,7)	(519,7)
Opérations à terme	128,2	3,5	(29,3)	102,4
<i>Swaps</i> de change	(16,3)	(1,8)	(6,6)	(24,7)
Position nette après couvertures	(376,0)	(15,4)	(50,6)	(442,0)

(1) Exposition nette en USD : plusieurs entités du groupe (TF1, Eurosport) souscrivent de par leur activité des contrats d'achats de droits pluriannuels, qui génèrent les montants hors-bilan, et dont les flux futurs sont partiellement adossés au chiffre d'affaires futur récurrent en USD.

(2) Exposition nette en GBP : l'exposition concerne principalement l'acquisition des droits de la Coupe du Monde de Rugby en 2011.

(3) Les devises concernées sont essentiellement les couronnes norvégienne, suédoise et danoise, le dollar australien et le franc suisse. La position nette après gestion est adossée au chiffre d'affaires futur en devises.

L'exposition nette consolidée en devise (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des couvertures, est de 442 millions d'euros (contre 219,2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Au cours de clôture 2009 (en millions d'euros)	USD	GBP	Autres devises	Total
Actifs	22,0	6,2	17,1	45,3
Passifs	(40,9)	(9,2)	(10,4)	(60,5)
Hors bilan	(230,0)	(14,9)	(18,3)	(263,2)
Position avant couvertures	(248,9)	(17,9)	(11,6)	(278,4)
Opérations à terme	81,9	6,7	(14,9)	73,7
<i>Swaps</i> de change	(8,5)	(1,8)	(4,2)	(14,5)
Position nette après couvertures	(175,5)	(13,0)	(30,7)	(219,2)

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille de dérivés de couverture de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

<i>(en millions d'euros)</i>	2010				2009			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %
USD	1,0	(1,0)	2,7	(2,9)	1,0	(1,1)	0,7	(0,7)
GBP	-	-	0,2	(0,2)	-	-	0,1	(0,1)
Autres	-	-	0,2	(0,6)	0,3	(0,2)	-	-
TOTAL	1,0	(1,0)	3,1	(3,7)	1,3	(1,3)	0,8	(0,8)

À fin 2010, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de - 4,7 M€, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. À fin 2009, elle s'élevait à - 2,1 M€.

Variation des dérivés de change

La variation de valeur des instruments de couverture de change non-qualifiés au plan comptable de couvertures est de -2,2 millions d'euros.

La variation de valeur des instruments qualifiés au plan comptable de couvertures est de + 4 millions d'euros en 2010. Elle se décompose en une variation de valeur dite efficace (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeurs des éléments couverts) de + 4,3 millions d'euros, inscrite en réserve de variation de valeur en capitaux propres, et une variation de valeur dite inefficace de - 0,3 million d'euros, inscrite en résultat financier en « Autres produits et charges financiers » (se reporter aux notes 13.3 et 26).

Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change se répartissent par devise de la manière suivante au 31 décembre 2010 :

Au 31 décembre 2010 <i>(en millions)</i>	Devises	Nominal des couvertures				Valeurs de marché <i>(euro)</i>	
		Encours total en devises	Total	Encours <i>(en euro)</i>		Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	21,8	16,3	16,3	-	(0,3)	-
	GBP	1,6	1,8	1,8	-	(0,0)	-
	Autres devises (NOK, SEK, DKK, CHF, AUD)		6,6	6,6	-	(0,0)	-
Achats à terme	USD	171,3	128,2	77,3	50,9	1,8	4,0
	GBP	3,0	3,5	3,5	-	0,1	0,1
	Autres devises (NOK, SEK, DKK, AUD)		29,4	26,7	2,7	(0,6)	(0,6)
TOTAL DES COUVERTURES			185,8	132,2	53,6	1,0	3,5

Au 31 décembre 2009 (en millions)	Nominal des couvertures					Valeurs de marché (euro)	
	Devises	Encours total en devises	Encours (en euro)			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	12,3	8,5	8,5	-	0,1	-
	GBP	1,6	1,8	1,8	-	0,0	-
	Autres devises (NOK, SEK, DKK, CHF, AUD)		4,2	4,2	-	0,0	-
Achats à terme	USD	118,0	81,9	62,4	19,5	(0,2)	0,1
	GBP	6,0	6,8	6,8	-	(0,6)	(0,6)
	Autres devises (NOK, SEK, DKK, AUD)		14,9	14,9	-	(0,1)	-
TOTAL DES COUVERTURES			118,1	98,6	19,5	(0,8)	(0,5)

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments dérivés sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de l'IAS 39, ces dérivés sont classés en couverture de juste valeur ou flux futurs selon les stratégies menées, mais dans certains cas, peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

(en millions d'euros)	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de marché
2010				
Instruments financiers dérivés de change à l'actif	-	-	4,4	4,4
Instruments financiers dérivés de change au passif	(2,5)	-	(0,8)	(3,3)
TOTAL	(2,5)	-	3,5	1,0
2009				
Instruments financiers dérivés de change à l'actif	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de change au passif	(0,3)	-	(0,5)	(0,8)
TOTAL	(0,3)	-	(0,5)	(0,8)

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement et pour Eurosport à la couverture du chiffre d'affaires futur en devises. Les autres opérations sont affectées aux autres contrats d'acquisition de droits audiovisuels sans que tous les critères exigés par la norme IAS 39 pour reconnaître une relation de couverture ne soient satisfaits.

Risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non-encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

Risque de recouvrement des créances

2010 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	738,1	555,5	182,6	144,2	15,0	23,4
Provisions Clients et comptes rattachés	(18,3)	(1,3)	(17,0)	(4,3)	(1,1)	(11,6)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES NETS	719,8	554,2	165,6	139,9	13,9	11,8

2009 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	755,6	595,3	160,3	115,8	16,3	28,2
Provisions Clients et comptes rattachés	(18,9)	(0,3)	(18,6)	(3,4)	(3,9)	(11,3)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES NETS	736,7	595,0	141,7	112,4	12,4	16,9

Espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet du groupe TF1 et d'autres éditeurs) auprès d'annonceurs devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant des relations de partenariat de longue date. La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité qui sont parfaitement connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral de tout ordre de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
- outre le paiement anticipé des commandes à venir, le règlement de l'ensemble des factures impayées pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement. À défaut, un refus de vente peut être opposé à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits de Fin d'Ordre émis au début de l'exercice suivant, et dont l'acquisition définitive est soumise au paiement à bonne échéance des factures relatives au chiffre d'affaires annuel réalisé, servant d'assiette au calcul des dites remises.

Au-delà de ces procédures, un Département Crédit Management pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, et instruit les dossiers relevant de la phase contentieuse en relation avec la Coface.

Enfin, la mise en place d'une relance préventive effectuée avant chaque échéance de règlement auprès des principales agences du marché, l'application stricte des pénalités sur les remises commerciales en cas de facturation non réglée à bonne date et la facturation systématique des intérêts de retard, permettent à TF1 Publicité de maintenir le risque de non-paiement des annonceurs à un niveau inférieur à 0,15 % du montant de la facturation annuelle TTC.

Abonnements aux chaînes thématiques

Les recettes versées par les opérateurs câble et satellite présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non-recouvrement. Concernant les ventes à l'étranger, Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en œuvre pour vérifier la santé financière des clients et à l'éclatement des marchés correspondants, qui induit une diversification naturelle très forte du risque.

Autres activités de diversification

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance-crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Les activités de Vente A Distance, conduites par le pôle Télésourcing, ne présentent pas de risques majeurs d'impayés compte tenu d'un processus d'encaissement généralement préalable à la livraison des biens ou services vendus.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimums...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (cf. note 31.2.1 sur le risque de liquidité).

Note 32 Options d'achat ou de souscription d'actions

32.1 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

	Plan n° 8	Plan n° 10	Plan n° 11
Date de l'Assemblée Générale	23/04/2002	17/04/2007	17/04/2008
Date du Conseil d'Administration	31/08/2004	20/02/2008	18/02/2009
Date d'attribution	16/09/2004	20/03/2008	20/03/2009
Nature du plan	souscription	souscription	souscription
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 008 000	2 000 000	2 000 000
<i>dont par les mandataires sociaux</i>	<i>0</i>	<i>56 000</i>	<i>56 000</i>
<i>dont par les 10 premiers attributaires salariés</i>	<i>100 000</i>	<i>340 000</i>	<i>340 000</i>
Point de départ d'exercice des options	16/09/2007	20/03/2011	20/03/2012
Date d'expiration	16/09/2011	20/03/2015	20/03/2016
Prix de souscription ou d'achat	23,46 €	15,35 €	5,98 €
		Levée à partir du 3 ^e anniversaire	
Modalités d'exercice		Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire.	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/10	-	-	-

Le plan n° 8 a fait l'objet d'une couverture à 100 % en 2004 par l'achat d'une option d'achat d'actions, exerçable aux mêmes conditions que le plan couvert.

32.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITE

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euros)
Options en cours de validité au 1^{er} janvier	6 339 497	14,97	4 496 100	18,77
Options attribuées	-		1 880 897	5,98
Options annulées ou devenues caduques	(123 000)	11,03	(37 500)	18,98
Options exercées	-		-	-
Options expirées	(1 657 600)	20,20	-	-
Options en cours de validité au 31 décembre	4 558 897	13,18	6 339 497	14,97
<i>Options exerçables au 31 décembre</i>	<i>880 500</i>	<i>23,46</i>	<i>2 543 100</i>	<i>21,34</i>

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice 2010. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2010 est de 48 mois (45 mois au 31 décembre 2009).

Note 33 Engagements hors bilan

Les engagements hors-bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Programmes et droits de diffusion » – note 11 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » – note 31.2.1 : lignes de crédit bancaires confirmées...).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

Cautions et engagements de garanties

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

Engagements réciproques

Transport d'images

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Engagements sur titres de participation

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres. Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, ils concernent notamment l'accord signé avec le Groupe AB pour 155 millions d'euros en 2010 et 192 millions d'euros en 2009 (cf. note 1.1 – Acquisition TMC-NT1).

Autres engagements contractuels réciproques

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe tel que par exemple le contrat avec le GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique.

Locations simples

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés par TF1 SA, et les sociétés françaises du groupe Eurosport.

Location-financement

Dans cette rubrique sont présentés les paiements minimaux futurs sur les contrats de location-financement existant à la date de clôture.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

33.1 CAUTIONS ET ENGAGEMENTS DE GARANTIES

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2010	Total 2009
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	2,3	1,8	-	4,1	7,8
Engagements de garantie donnés	2,3	1,8	-	4,1	7,8
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	0,8	1,8	-	2,6	3,3
Engagements de garantie reçus	0,8	1,8	-	2,6	3,3
ENGAGEMENTS DE GARANTIE NETS	1,5	-	-	1,5	4,5

33.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS RECIPROQUES

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2010	Total 2009
Engagements contractuels divers					
Transport d'images	55,5	60,3	2,9	118,7	160,0
Engagements sur titres de participation	5,2	169,0	4,7	178,9	221,1
Autres	13,5	8,8	-	22,3	25,2
Engagements contractuels divers donnés	74,2	238,1	7,6	319,9	406,3
Transport d'images	55,5	60,3	2,9	118,7	160,0
Engagements sur titres de participation	5,2	169,0	4,7	178,9	221,1
Autres	13,5	8,8	-	22,3	25,2
Engagements contractuels divers reçus	74,2	238,1	7,6	319,9	406,3
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS NETS	-	-	-	-	-

33.3 LOCATIONS SIMPLES

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2010	Total 2009
Contrats de location simple					
Locations simples données	22,6	91,1	31,8	145,5	164,3
Locations simples reçues	22,6	91,1	31,8	145,5	164,3
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE NETS	-	-	-	-	-

33.4 LOCATION-FINANCEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2010	Total 2009
Contrats de location-financement (déjà comptabilisés au bilan)	3,8	16,2	-	20,0	1,2

Note 34 Informations sur les parties liées

34.1 REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les 15 membres du Comité de Direction générale TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,7 millions d'euros et se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
------------------------------	------	------

Rémunération fixe	6,1	5,4
Rémunération variable	1,6	1,6
Avantages en nature	N/S	N/S

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,4 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,6 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2010 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,1 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également Administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

34.2 TRANSACTIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Parties liées en amont (Bouygues SA)	-	0,1	(6,5)	(5,4)	-	-	4,0	1,9
Coentreprises	3,6	4,8	(4,9)	(6,2)	2,4	11,8	1,9	3,1
Entités associées	6,9	10,7	(5,9)	(8,5)	1,6	8,3	3,1	8,3
Autres parties liées	36,9	27,8	(7,2)	(9,6)	9,7	453,4*	2,3	4,2
TOTAL	47,4	43,4	(24,5)	(29,7)	13,7	473,5	11,3	17,5

* Convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 31.2.1).

Les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les autres parties liées comprennent celles réalisées principalement avec les autres sociétés du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

Note 35 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses Commissaires aux Comptes se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	Mazars				KPMG				Autres Réseaux Commissaires			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit												
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(812)	(769)	97 %	96 %	(795)	(762)	89 %	92 %	(76)	(50)	100 %	98 %
<i>Dont TF1 SA</i>	(230)	(219)			(230)	(219)			-	-		
<i>Dont Filiales</i>	(582)	(550)			(565)	(543)			(76)	(50)		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes	(25)	(31)	3 %	4 %	(102)	(30)	11 %	4 %	-	-	-	-
<i>Dont TF1 SA</i>	(25)	-			(100)	(4)			-	-		
<i>Dont Filiales</i>	-	(31)			(2)	(26)			-	-		
Sous - Total	(837)	(800)	100 %	100 %	(897)	(792)	100 %	96 %	(76)	(50)	100 %	98 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	(32)	0 %	4 %	-	(1)	0 %	-
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous - Total	-	-	-	-	-	(32)	0 %	4 %	-	(1)	0 %	2 %
TOTAL	(837)	(800)	100 %	100 %	(897)	(824)	100 %	100 %	(76)	(51)	100 %	100 %

Note 36 Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la Loi du 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre. TF1 a signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales ou co-entreprises suivantes : LCI, Eurosport France, TMC, NT1 et TF6, sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003 pour une durée de 10 ans.

Note 37 Événements postérieurs à la clôture

37.1 CESSION DE 1001 LISTES

Le 7 janvier 2011, le groupe TF1 et les Galeries Lafayette ont signé un contrat visant la cession par TF1 de l'intégralité de sa participation dans 1001 Listes. La cession a été finalisée en date du 4 février 2011.

Note 38 Périmètre de consolidation détaillé

SOCIÉTÉ	NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	2010	2009		
			% CONTRÔLE ⁽¹⁾	MÉTHODE CONSOLIDATION	% MÉTHODE CONSOLIDATION	
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère		Société mère	
ANTENNES France						
TF1 PUBLICITÉ	Française	Régie publicitaire TF1	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELESHOPPING	Française	Télé-achat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
UNE MUSIQUE	Française	Édition musicale et phonographique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF6	Française	Chaîne thématique	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TF1 ENTREPRISES	Française	Télématique, droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT France SA	Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EZ TRADING	Française	Import-Export	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 THÉMATIQUES	Française	Holding du pôle Chaînes Thématiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
E-TF1	Française	Création / diffusion services Internet	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LA CHAÎNE INFO	Française	Exploitation de La Chaîne Info	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 PRODUCTION	Française	Production de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BAXTER	Française	Édition musicale et phonographique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF6 GESTION	Française	Gérante de TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP
SÉRIE CLUB	Française	Chaîne thématique	50,00 %	IP	50,00 %	IP
MONTE CARLO PARTICIPATIONS ⁽²⁾	Française	Holding de TMC	100,00 %	IG	50,00 %	IP
TOP SHOPPING	Française	Distribution en magasins	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1	Française	Édition littéraire	51,00 %	IG	51,00 %	IG
STYLIA	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
APHELIE	Française	Crédit-bail immobilier	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELE MONTE CARLO ⁽²⁾	Monégasque	Chaîne thématique	80,00 %	IG	40,00 %	IP
INFOSHOPPING	Française	Infomercials	100,00 %	IG	100,00 %	IG
WAT	Française	Création / services Internet	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TMC RÉGIE ⁽²⁾	Française	Régie publicitaire TMC	100,00 %	IG	40,00 %	IP
JFG NETWORKS	Française	Création/services Internet	-	-	40,03 %	ME
SKY ART MEDIA	États-Unis	Publication presse	27,54 %	ME	27,54 %	ME
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ONE CAST	Française	Service de diffusion et de transmission audiovisuel	100,00 %	IG	100,00 %	IG

SOCIÉTÉ	NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	2010	2009		
			% CONTRÔLE ⁽¹⁾	MÉTHODE CONSOLIDATION	% CONTRÔLE	MÉTHODE CONSOLIDATION
SF2J	Française	Éditeur de jeux de société	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DUJARDIN	Française	Éditeur de jeux de société	100,00 %	IG	100,00 %	IG
WB TÉLÉVISION	Belge	Diffusion de programmes audiovisuels	49,00 %	ME	49,00 %	ME
HOLDING OMEGA PARTICIPATIONS	Française	Holding	100,00 %	IG	-	-
GROUPE AB	Française	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	-	-	33,50 %	ME
GIE TF1 Acquisitions de droits	Française	Acquisition / ventes de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NT1	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	-	-
TF1 DS	Française	Acquisition / ventes de droits audiovisuels	100,00 %	IG	-	-
DUALNET COMMUNICATION	Française	Exploitation de sites Internet grand public	-	-	100,00 %	IG
PLACE DES TENDANCES	Française	Commerce en ligne	80,00 %	IG	80,00 %	IG
TF1 EXPANSION	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DROITS AUDIOVISUELS						
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 VIDÉO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GIE SONY TF1 VIDÉO	Française	Exploitation de droits vidéo	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TF1 DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TCM DA	Française	Exploitation de droits audiovisuels	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TCM GESTION	Française	Gérante de TCM DA	49,96 %	IP	49,96 %	IP
TF IMAGE 2	Française	Exploitation de droits audiovisuels	-	-	100,00 %	IG
TF1 INTERNATIONAL	Française	Exploitation de droits audiovisuels	66,00 %	IG	66,00 %	IG
UGC DISTRIBUTION	Française	Exploitation de droits audiovisuels	34,00 %	ME	34,00 %	ME
ANTENNES INTERNATIONALES						
EUROSPORT SA	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT BV	Néerlandaise	Commercialisation aux Pays-Bas du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT TÉLÉVISION LTD	Anglaise	Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT TV AB	Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT MEDIA GMBH	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG

SOCIÉTÉ	NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	2010		2009	
			% CONTRÔLE ⁽¹⁾	MÉTHODE CONSOLIDATION	% CONTRÔLE	MÉTHODE CONSOLIDATION
EUROSPORT EVENT LTD	Anglaise	Organisation de courses automobiles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SRW EVENTS LTD	Anglaise	Organisation de courses automobiles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT ITALIA	Italienne	Commercialisation en Italie du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT ASIA-PACIFIC	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT MEDIA SA	Suisse	Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT SA SPAIN	Espagnole	Commercialisation en Espagne du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT FINLAND	Finlande	Commercialisation en Finlande du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORTNEWS DISTRIBUTION LTD	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	98,00 %	IG	98,00 %	IG
EUROSPORT NORVÈGE AS	Norvégienne	Commercialisation en Norvège du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT POLSKA	Polonaise	Commercialisation en Pologne du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT DANMARK APS	Danoise	Commercialisation au Danemark du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT EVENTS	Française	Organisation d'événements sportifs	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT ARABIA FZ LLC	Emirati	Commercialisation au Moyen Orient du programme Eurosport	100,00 %	IG	-	-
EUROSPORT MEDIA DISTRIBUTION Portugal	Portugal	Commercialisation au Portugal du programme Eurosport	100,00 %	IG	-	-
ACTIVITÉS DIVERSES						
METRO FRANCE PUBLICATIONS ⁽³⁾	Française	Éditeur de presse	34,30 %	ME	34,30 %	ME
SPS	Française	Exploitation d'une activité de jeux d'argent en ligne	100,00 %	IG	50,00 %	IP
1001 Listes	Française	Création/ services Internet	100,00 %	IG	100,00 %	IG

(1) À l'exception de TMC, pour lesquelles le pourcentage d'intérêt est de 80 %, il n'existe pas d'autre différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt sur les autres sociétés.

(2) Monte Carlo Participations, Télé Monte Carlo et TMC Régie : en 2009, les dispositions de la convention du 6 juillet 2004 entre TF1 et Groupe AB avaient conduit à organiser le contrôle conjoint de ces sociétés.

(3) Metro France publications : les dispositions du pacte d'actionnaires du 14 novembre 2003 entre TF1 et Metro International S.A. conduisent à organiser le contrôle exclusif de Metro France Publications par Metro International, TF1 n'exerçant qu'une influence notable sur cette filiale détenue à 34,3 %.

4.3 COMPTES INDIVIDUELS

4.3.1 Bilan social (normes françaises)

ACTIF (en millions d'euros)	Annexe	31/12/2010 Net	31/12/2009 Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	42,0	48,5
Concessions et droits similaires		8,6	2,3
Marque		0,0	0,0
Fonds commercial		0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles en cours		2,2	5,0
Coproductions diffusables		8,8	13,4
Coproductions rediffusables		15,0	21,0
Coproductions en cours		7,4	6,8
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.2	50,7	64,6
Terrains		0,0	0,0
Constructions		0,0	0,0
Installations techniques matériels et outillages		21,7	19,9
Autres immobilisations corporelles		29,0	32,1
Immobilisations corporelles en cours		0,0	12,6
Immobilisations financières	2.4 et 3.3	1 474,1	1 209,9
Participations		1 313,5	1 049,3
Créances rattachées à des participations		0,0	0,0
Autres titres immobilisés		0,1	0,1
Prêts		160,2	160,2
Autres immobilisations financières		0,3	0,3
ACTIF IMMOBILISÉ		1 566,8	1 323,0
Stocks et encours	2.5 et 3.4	421,8	445,2
Matières premières et autres approvisionnements		0,0	0,1
Marchandises		0,0	0,0
Droits de première diffusion		202,8	208,8
Droits rediffusables		217,1	235,9
Droits de diffusion en cours		1,9	0,4
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.5.1	154,7	226,2
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.5.2	334,3	419,5
Autres créances	3.5.3	131,4	166,0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.6	70,9	706,7
Charges constatées d'avance	3.7	5,6	6,6
ACTIF CIRCULANT		1 118,7	1 970,2
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,0	0,2
Prime de remboursement des emprunts		0,0	0,4
Écarts de conversion actif		0,0	0,4
TOTAL DE L'ACTIF		2 685,5	3 294,2

PASSIF (en millions d'euros)	Annexe	31/12/2010	31/12/2009
Capital		42,7	42,7
Prime d'émission		3,8	3,8
Écart de réévaluation		0,0	0,0
Réserve légale		4,3	4,3
Réserve de plus-value à long terme		0,0	0,0
Autres réserves		835,0	835,0
Report à nouveau		250,7	144,0
Résultat net de l'exercice		157,2	198,4
Provisions réglementées	2.10	34,1	34,2
Capitaux propres	3.8	1 327,8	1 262,4
Provisions pour risques et charges	2.11 et 3.9	67,5	38,4
Autres emprunts obligataires		0,0	503,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,1	1,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		497,2	561,7
Fournisseurs et comptes rattachés		318,0	368,9
Dettes fiscales et sociales		159,9	169,3
Dettes sur immobilisations		1,4	3,7
Dettes diverses		313,6	384,8
Produits constatés d'avance		0,0	0,9
Dettes	3.10	1 290,2	1 993,3
Écarts de conversion passif		0,0	0,1
TOTAL DU PASSIF		2 685,5	3 294,2
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		<i>0,0</i>	<i>0,2</i>
<i>(2) Dont comptes courants intragroupe</i>		<i>497,2</i>	<i>561,7</i>

4.3.2 Compte de résultat social (normes françaises)

<i>(en millions d'euros)</i>	Annexe	2010	2009
Produits d'exploitation		1 660,5	1 587,9
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1 473,9	1 357,7
Ventes de prestations techniques		2,3	2,9
Divers		8,4	16,0
Chiffre d'affaires		1 484,6	1 376,6
Production stockée		0,7	0,7
Production immobilisée		5,2	9,5
Subvention d'exploitation		0,0	0,4
Reprises sur amortissements et provisions		68,9	100,8
Transferts de charges	4.6	98,6	97,5
Autres produits		2,5	2,4
Charges d'exploitation		(1 506,4)	(1 547,2)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.2	(594,5)	(653,6)
Variation de stock		(38,9)	(21,5)
Autres achats et charges externes		(421,2)	(374,2)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.3	(109,5)	(104,7)
Salaires et traitements	4.4	(127,9)	(138,7)
Charges sociales	4.4	(64,8)	(69,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
• amortissements des coproductions diffusées		(13,7)	(10,8)
• amortissements des autres immobilisations		(15,6)	(14,7)
• amortissements des charges d'exploitation à répartir		(0,2)	(0,2)
• provisions sur immobilisations incorpo. et actif circulant		(41,1)	(85,5)
• provisions pour risques et charges		(18,3)	(13,9)
Autres charges	4.5	(60,7)	(60,1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		154,1	40,7
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		139,7	266,8
Charges financières		(88,9)	(117,1)
RÉSULTAT FINANCIER	4.7	50,8	149,7
RÉSULTAT COURANT		204,9	190,4
Produits exceptionnels		22,5	49,8
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,5	0,1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13,3	43,9
Reprises sur provisions		8,7	5,8
Charges exceptionnelles		(32,1)	(59,2)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(1,2)	(0,2)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(22,2)	(53,5)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(8,7)	(5,5)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.8	(9,6)	(9,4)
Participation des salariés		(4,6)	(0,3)
Impôt sur les sociétés	4.9 et 4.10	(33,5)	17,7
RÉSULTAT NET		157,2	198,4

4.3.3 Tableau de financement social en flux de trésorerie (normes françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (<i>en millions d'euros</i>)	31/12/2010	31/12/2009
1 – Opérations d'exploitation		
• Résultat de l'exercice	157,2	198,4
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	51,2	6,0
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,6	1,4
Capacité d'autofinancement	209,0	205,8
• Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	(3,6)	(12,4)
• Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	6,3	9,0
• Stocks	23,4	(1,7)
• Créances d'exploitation	121,1	(89,2)
• Dettes d'exploitation	(132,3)	129,0
• Charges à répartir	0,0	0,0
• Avances nettes en provenance des tiers	71,6	(16,7)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	86,5	18,0
Trésorerie provenant de l'exploitation	295,5	223,8
2 – Opérations d'investissement		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(15,8)	(28,9)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	10,2	0,2
• Acquisitions de participations financières	(263,1)	(6,4)
• Cessions de participations financières	0,0	2,4
• Variation nette des dettes sur immobilisations	(2,4)	(0,7)
• Variation nette autres immobilisations financières	0,0	71,0
Trésorerie affectée aux investissements	(271,1)	37,6
3 – Opérations de financement		
• Variation des capitaux propres	0,0	0,0
• Variation nette des dettes financières	(568,2)	8,5
• Dividendes mis en paiement	(91,8)	(100,3)
Trésorerie résultant du financement	(660,0)	(91,8)
Variation globale de la trésorerie	(635,6)	169,6
Trésorerie au début de l'exercice	706,5	536,9
Variation de la trésorerie	(635,6)	169,6
Trésorerie à la clôture de l'exercice	70,9	706,5

(1) Hors parts de coproduction de programmes.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

4.4 ANNEXES DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 février 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2011.

Note 1 Faits marquants

ACQUISITION DES CHAINES TMC ET NT1

Depuis 2007, le groupe TF1 détenait 33,5 % du capital de Groupe AB, lui-même détenteur notamment de 40 % du capital de TMC et de 100 % du capital de NT1. TF1 détenait également une participation directe de 40 % dans TMC acquise en 2005.

Le 11 juin 2010, TF1 et Groupe AB ont finalisé la mise en œuvre du protocole signé le 10 juin 2009, au titre duquel TF1 a acquis la quote-part restante de 66,5 % détenue par les autres actionnaires de Groupe AB dans les 40 % du capital de TMC et les 100 % du capital de NT1 détenus par Groupe AB pour un montant global de 194,9 millions d'euros.

Parallèlement, TF1 conserve une participation de 33,5 % dans les autres activités de Groupe AB, identique à celle qu'elle détenait avant l'opération, évaluée à 155 millions d'euros. Cette participation fait l'objet d'une option d'achat consentie à l'équipe dirigeante de Groupe AB, exerçable à tout moment pendant deux ans à compter du 11 juin 2010, pour un prix de 155 millions d'euros.

PRISE DE PARTICIPATION CHEZ WIKIO PAR APPORT DES TITRES JFG NETWORKS

Le 11 novembre 2010, le groupe TF1 a conclu un accord avec le groupe Wikio par lequel TF1 lui apporte sa participation de 40 % détenue dans JFG Networks en échange d'actions dans le nouvel ensemble comprenant JFG Networks, Wikio et ses autres filiales. À la suite de cette opération, le groupe TF1 devient actionnaire du groupe Wikio avec une participation représentant 13,2 % du capital.

Note 2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2010.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.2.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

	Type de programme		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
1 ^{er} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^e diffusion	20 %	50 %	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines / documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

2.2.2 Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'Antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

2.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte "coproductions rediffusables" pour une valeur égale à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2.2.4 Coproductions en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent en engagements hors bilan.

2.2.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

2.5 STOCKS ET ENCOURS

2.5.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

	Type de programmes		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
1 ^{er} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^e diffusion	20 %	50 %	

- pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines / documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management),
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat,
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande ».

2.5.2 Droits de première diffusion

Les droits ouverts non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'Antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunts comptabilisés en charge).

2.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles, sont enregistrés dans le compte "droits de diffusion rediffusables" pour une valeur égale à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2.6 AVANCES ET ACOMPTES

Les acomptes sur achats de programmes sont comptabilisés selon les principes décrits au paragraphe 2.5.1 et peuvent faire l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'événement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2.7 CREANCES CLIENTS

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non-recouvrement supérieurs à 2 ans ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 2008 ;
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2008 et non recouvrées au 31 décembre 2010 ne sont pas significatifs.

2.8 TRESORERIE

La société gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2.9 OPERATIONS EN DEVISES ET ECARTS DE CONVERSION

Les factures reçues en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

Les écarts de conversion Actif relatifs à des dettes non couvertes font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2.10 PROVISIONS REGLEMENTEES

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
3 ^e au 9 ^e mois	5 %
10 ^e au 24 ^e mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan ;
- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2.11.1 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges, déduction faite des sommes portées à un fonds d'assurance.

2.11.2 Congés d'ancienneté

Des jours de congés supplémentaires sont attribués aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. La charge correspondant à l'acquisition de ces droits à congés est calculée en tenant compte de l'ancienneté dans l'entreprise, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. Elle est actualisée et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.11.3 Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2.12 PUBLICITE

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par TF1 Publicité diminuée de sa commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes.

2.13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser au fournisseur du service de télédiffusion jusqu'à l'échéance du contrat.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

2.14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Note 3 Notes sur le bilan

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Coproductions en cours	8,3	8,4
Coproductions diffusables	13,4	9,9
Coproductions rediffusables	21,0	22,8
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2010	42,7	41,1
Investissements	15,0	23,7
Consommations 1 ^{re} diffusion	(9,6)	(9,1)
Consommations 2 ^e diffusion	(4,1)	(1,7)
Consommations totales au titre de la diffusion	(13,7)	(10,8)
Droits échus	(1,8)	(2,5)
Réformes et abandons	(6,5)	(5,7)
VNC reventes	(3,0)	(3,1)
Diminutions	(25,0)	(22,1)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DECEMBRE 2010	32,7	42,7
<i>La ventilation des parts de coproduction est la suivante :</i>		
Coproductions en cours	8,9	8,3
Coproductions diffusables	8,8	13,4
Coproductions rediffusables	15,0	21,0
Total	32,7	42,7
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
Au 1^{er} janvier	1,5	1,6
Dotation		
Reprise	0,0	(0,1)
Au 31 décembre	1,5	1,5

Au 31 décembre 2010, le risque de non-diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 13,2 millions d'euros dont :

- 1,5 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif ;
- 11,7 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2010	Rappel 2009
Parts de production	6,7	2,4	5,5	14,6	13,9

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2010
Installations techniques et matériels	86,9	6,5	(17,0)	12,6	89,0
Autres immobilisations	92,2	4,3	(15,3)	0,3	81,5
Immobilisations en cours	12,6	0,3		(12,9)	0,0
TOTAL	191,7	11,1	(32,3)		170,5
Amortissements	01/01/2010	Augmentations	Diminutions		31/12/2010
Installations techniques et matériels	67	7,2	(6,9)		67,3
Autres immobilisations	60,1	7,4	(15,0)		52,5
TOTAL	127,1	14,6	(21,9)		119,8

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2009	1 267,2	0,1	160,2	0,3	1 427,8
Augmentations					
Titres TF1 Institut	0,6				0,6
Titres TF1 Droits Audiovisuels	50,0				50,0
Titres Metro France Publication	0,3				0,3
Titres Ouest Info	1,0				1,0
Titres One Cast	4,5				4,5
Titres WAT	5,1				5,1
Titres HOP	46,6				46,6
Titres TF1 DS	0,1				0,1
Titres Groupe AB	155,0				155,0
Titres WIKIO (suite à l'apport de JFG Networks)	3,5				3,5
Diminutions					
Soparmédias	(0,3)				(0,3)
Titres JFG Networks (apportés au groupe WIKIO)	(3,5)				(3,5)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2010	1 530,1	0,1	160,2	0,3	1 690,7
Provisions pour dépréciation					
Au 31 décembre 2009	217,9				217,9
Dotation	23,9				23,9
Reprise	(25,2)				(25,2)
Au 31 décembre 2010	216,6				216,6
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2010	1 313,5	0,1	160,2	0,3	1 474,1

La rubrique Prêts est composée d'un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31/12/2010 : 160,0 millions d'euros).

Les dotations aux dépréciations concernent Eurosport France pour 12,5 millions d'euros et TF1 Thématiques pour 11,4 millions d'euros.

Les reprises de dépréciation correspondent à TF1 Droits Audiovisuels pour 25,0 M€ et Soparmédias pour 0,3 M€.

3.4 STOCKS ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2010	Rappel 2009
Droits de première diffusion	233,0	1,0	234,0	248,1
Droits de rediffusions	349,4		349,4	356,2
Droits de diffusion en cours		0,4	0,4	0,3
Stock au 1^{er} janvier 2010	582,4	1,4	583,8	604,6
Achats	592,5	311,0	903,5	914,9
Consommations 1 ^{re} diffusion	(502,2)	(309,6)	(811,8)	(784,5)
Consommations 2 ^e diffusion	(83,4)		(83,4)	(71,9)
Consommations totales au titre de la diffusion	(585,6)	(309,6)	(895,2)	(856,4)
Droits échus	(21,2)		(21,2)	(34,7)
Réformes et abandons	(12,0)	(0,7)	(12,7)	(16,7)
Reventes	(12,5)		(12,5)	(27,9)
Consommations totales	(631,3)	(310,3)	(941,6)	(935,7)
Stock au 31 décembre 2010	543,6	2,1	545,7	583,8
Variation de stock	(38,8)	0,7	(38,1)	(20,8)
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	226,4	0,2	226,6	234,0
Droits de rediffusions	317,2		317,2	349,4
Droits de diffusion en cours		1,9	1,9	0,4
TOTAL	543,6	2,1	545,7	583,8
Provisions pour dépréciation				
Au 1^{er} janvier	138,7	0,0	138,7	161,3
Transfert	0,5		0,5	0,0
Dotation	31,1		31,1	60,4
Reprise	(46,4)		(46,4)	(83,0)
Au 31 décembre	123,9	0,0	123,9	138,7

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2010	Rappel 2009
Programmes et droits de télédiffusion	433,8	401,8	23	858,6	1 143,40
Droits de retransmissions sportives	109,2	151,9		261,1	312,5
TOTAL	543	553,7	23	1 119,7	1 455,90

La partie de ces contrats libellée en devises est la suivante : 153,6 millions d'euros en US dollars et 6,9 millions d'euros en livres sterling.

3.5 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES ET CREANCES

3.5.1 Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes pour 123,8 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 1,7 million d'euros) et d'acomptes versés sur des achats de droits de retransmissions sportives pour 41,0 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 10 millions d'euros).

3.5.2 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. À ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2010, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 309,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 379,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3.5.3 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 68,6 millions d'euros et de comptes courants des filiales pour 58,1 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 1,4 million d'euros).

3.5.4 Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2010	Transfert	Dotation	Reprise	31/12/2010
Avances et acomptes	19,4	(0,5)	10,0	(17,2)	11,7
Autres créances	8,2		0,0		8,2
TOTAL	27,6	(0,5)	10,0	(17,2)	19,9

3.5.5 Échéances des créances

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	160,0	0,5	0,0	160,5
Actif circulant ⁽¹⁾	535,6	1,0	0,0	536,6
TOTAL	695,6	1,5	0,0	697,1

(1) Hors avances et acomptes versés sur commandes.

3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	0,4	0,4
Dépôts bancaires	22,5	105,1
Comptes courants de trésorerie débiteurs	47,3	603,5
Caisses	0,9	0,6
Intérêts courus à recevoir	0,0	1,8
Disponibilités	70,7	711,0
TOTAL	71,1	711,4
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} janvier	4,7	1,6
Dotation	0,0	4,5
Reprise	(4,5)	(1,4)
Au 31 décembre	0,2	4,7
VALEURS NETTES	70,9	706,7

Au 31 décembre 2010, les valeurs mobilières de placement sont constituées de 14 625 actions TF1 qui ont fait l'objet d'une dépréciation pour 0,2 million d'euros.

3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 (6,6 millions d'euros en 2009).

3.8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 213 410 492 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Affectation du résultat		Augmentation	Diminution	31/12/2010
	01/01/2010	(AGO 2010) ⁽¹⁾			
Capital	42,7	-			42,7
Prime d'émission	3,8	-			3,8
Réserve légale	4,3	-	-	-	4,3
Report à nouveau	144,0	106,7	-	-	250,7
Autres réserves	835,0		-	-	835,0
Résultat de l'exercice	198,4	(198,4)	157,2		157,2
Sous total	1 228,2	(91,7)	157,2	0,0	1 293,7
Provisions réglementées ⁽²⁾	34,2		8,6	(8,7)	34,1
TOTAL	1 262,4	(91,7)	165,8	(8,7)	1 327,8
Nombre d'actions	213 410 492				213 410 492

(1) Dividendes payés à compter du 30/04/2010.

(2) Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2010	Dotation	Reprise	31/12/2010
Parts de production	31,0	1,1	8,5	23,6
Frais d'acquisition sur titres de participation	1,4	1,3	-	2,7
Logiciels et licences	1,8	6,2	0,2	7,8
TOTAL	34,2	8,6	8,7	34,1

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2.11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2010	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non- utilisation	31/12/2010
Provisions pour litiges	10,2	3,3	(0,3)	(0,5)	12,7
Provisions relatives aux sociétés apparentées	7,2	33,4	(7,0)	(0,2)	33,4
Provisions pour indemnités de fin de carrière	13,8	2,8	(1,4)	(2,0)	13,2
Provisions pour congés d'ancienneté	4,8	1,8	(0,5)	(0,2)	5,9
Provisions pour risques divers	2,4	0,3	(0,4)		2,3
TOTAL	38,4	41,6	(9,6)	(2,9)	67,5

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 13,2 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 17,3 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 4,1 millions d'euros.

Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,62 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3.10 DETTES

3.10.1 Emprunts obligataires

En novembre 2003, TF1 a émis un emprunt obligataire portant sur un montant de 500 millions d'euros ; cet emprunt a été intégralement remboursé en novembre 2010.

3.10.2 Emprunts auprès des établissements de crédits

Les intérêts courus sur les *swaps* souscrits par la société figurent dans ce poste pour un montant non significatif.

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 1 105,5 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2010 (dont 300,5 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 805,0 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3.10.3 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés dans ce poste pour 497,2 millions d'euros (561,7 millions d'euros en 2009).

3.10.4 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 293,1 millions d'euros (378,2 millions d'euros en 2009).

3.10.5 Échéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes auprès des étab de crédit	0,1			0,1
Emprunts et dettes financières divers	497,2			497,2
Dettes fournisseurs	318,0			318,0
Dettes fiscales et sociales	159,9			159,9
Dettes sur immobilisations	1,4			1,4
Dettes diverses	311,9	1,7		313,6
TOTAL	1 288,5	1,7	0,0	1 290,2

3.10.6 État des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	6,9	Dettes fournisseurs	150,9
Autres créances	55,8	Dettes fiscales et sociales	66,1
		Dettes sur immobilisations	0,8
		Dettes diverses	293,2

Note 4 Notes sur le compte de résultat

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 473,9 millions d'euros (1 357,7 millions d'euros en 2009).

4.2 ACHATS DE MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS ET VARIATION DE STOCKS

Ce poste comprend les consommations de droits de diffusion pour 631,3 millions d'euros (674,8 millions d'euros en 2009). Se reporter au paragraphe 3.4.

4.3 IMPOTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 84,1 millions d'euros en 2010 contre 77,6 millions d'euros en 2009. Il comprend également en 2010 un montant de 6,0 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée (9,3 millions d'euros en 2009).

4.4 SALAIRES ET TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES

Un montant de 7,9 millions d'euros a été enregistré au 31 décembre 2010 au titre du contrat d'intéressement mis en place en 2008 dans le Groupe (9,7 millions d'euros en 2009).

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise s'élève à 4,2 millions d'euros.

4.5 AUTRES CHARGES

Les versements aux sociétés d'auteurs figurent dans ce poste pour un montant de 58,5 millions d'euros en 2010 (54,9 millions d'euros en 2009).

4.6 TRANSFERTS DE CHARGES

Dans ce poste figure principalement le remboursement des coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4.7 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dividendes et remontée résultats sociétés transparentes	70,1	172,4
Intérêts nets versés	(3,6)	(14,8)
Provisions pour dépréciation des titres ⁽¹⁾	1,3	4,7
Provisions pour dépréciation des comptes courants	4,5	(4,6)
Provisions pour risques sur filiales	(23,4)	(7,0)
Autres provisions	0,3	0,6
Écarts de change	2,0	(1,2)
Amortissement des primes de remboursement des obligations	(0,4)	(0,4)
Net	50,8	149,7

(1) Se reporter au paragraphe 3.3.

Le poste Autres provisions inclut notamment les provisions pour pertes de change.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élèvent à 2,2 millions d'euros et les intérêts reçus à 8,9 millions d'euros en 2010 (respectivement 3,4 millions d'euros et 12,6 millions d'euros en 2009).

4.8 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Réformes et moins-values réalisées sur cessions de parts de production	(8,5)	(8,3)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	0,1	0,4
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	(0,3)	(0,9)
Divers	(0,9)	(0,6)
Net	(9,6)	(9,4)

4.9 IMPOT SUR LES SOCIETES

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Charge d'impôt groupe fiscal	(55,4)	(2,8)
Produit d'impôt 2010 à percevoir des sociétés bénéficiaires	21,9	20,5
Impôt sur les sociétés	(33,5)	17,7

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 3,3 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 37 sociétés en 2010.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 34,43 % et le taux apparent de 17,6 % résulte essentiellement des produits non fiscalisés sur 2010 (principalement les dividendes) et des économies d'impôt dans l'intégration fiscale des déficits des sociétés intégrées.

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 121,7 millions d'euros.

4.10 FISCALITE DIFFEREE

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futur non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 34,43 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	10,8	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière et congés d'ancienneté, provisions non déductibles	-	19,9

Note 5 Autres informations

5.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31 décembre 2010, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2010	Rappel 2009
Contrats de location simple	24,6	114,3	60,5	199,4	219,9
Contrats de transport d'images	36,8	42,9	3,0	82,7	120,8
Crédit-bail mobilier ⁽¹⁾	2,1	7,3		9,4	
Garanties	2,8	20,7	4,7	28,2	41,4
Engagements sur titres de participation ⁽²⁾		155,0		155,0	192,0
Divers ⁽³⁾	6,4	0,3		6,7	10,0
TOTAL	72,7	340,5	68,2	481,4	584,1

Engagements reçus (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2010	Rappel 2009
Contrats de location simple	24,6	114,3	60,5	199,4	219,9
Contrats de transport d'images	36,8	42,9	3,0	82,7	120,8
Crédit-bail mobilier ⁽¹⁾	2,1	7,3		9,4	
Engagements sur titres de participation ⁽²⁾		155,0		155,0	192,0
Divers ⁽⁴⁾	6,8	1,3		8,1	16,5
TOTAL	70,3	320,8	63,5	454,6	549,2

(1) Le 1^{er} juin 2010, TF1 a pris en crédit-bail auprès d'un établissement bancaire du matériel technique et informatique. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, porte sur un montant de 10,1 M€ (hors frais financiers) ; les redevances de l'exercice 2010 s'élèvent à 1,2 million d'euros et les loyers futurs prévisionnels restants à 9,4 millions d'euros.

(2) Cf. 1. Faits marquants.

(3) Les engagements donnés divers comprennent notamment :

- la contribution financière pour un montant de 3,5 millions d'euros au GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique ;
- la juste valeur de deux swaps de 50 millions d'euros (se reporter à la note 5.2.2) pour un montant de 0,2 million d'euros ;
- la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5.2.1) pour un montant de 2,7 millions d'euros.

(4) Les engagements reçus divers comprennent notamment :

- la contribution financière au GIP France Télé Numérique pour 3,5 millions d'euros ;
- la juste valeur des instruments financiers de change pour 4,4 millions d'euros (se reporter à la note 5.2.1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3.10.2).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2010.

5.2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

5.2.1 Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères ;
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins / excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de *swaps* pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent à 100 % l'exposition nette du Groupe pour 2011 et 2012, des contrats signés au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 148,0 millions d'euros dont :

- 131,7 millions d'euros d'achats à terme (3,5 constitués en GBP ; 128,2 constitués en US dollars) ;
- 16,3 millions d'euros de *swaps* de change (constitués en totalité en US dollars).

5.2.2 Couverture du risque de taux

Dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux du Groupe, celle-ci étant explicitée dans l'annexe des comptes consolidés de TF1 au 31 décembre 2010, TF1 a souscrit :

- deux *swaps* de taux de 50 millions d'euros chacun en 2010, échéance 2011 ;
- deux *swaps* de taux de 100 millions d'euros chacun en 2008 et 2009 ; arrivés à échéance en février 2010 ;
- un *swap* de taux de 300 millions d'euros en 2003 ; dénoué en janvier 2010.

5.3 EFFECTIFS

À la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2010	2009	2008
Collège 1 – Employés	10	12	13
Collège 2 – Agents de maîtrise	390	410	415
Collège 3 – Cadres	960	938	891
Collège 4 – Journalistes	244	237	217
TOTAL	1 604	1 597	1 536

5.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les quinze membres du Comité de Direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,7 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,6 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont fait partie Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2010 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,1 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également Administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

5.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au chapitre 2, page 66 du présent document.

5.6 JETONS DE PRESENCE

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2010 s'élève à 0,2 million d'euros.

5.7 DETAILS DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(en millions d'euros)

Actif		Passif	
Immobilisations financières	160,0	Dettes financières	497,2
Créances d'exploitation	408,8	Dettes d'exploitation	21,7
Créances diverses	64,1	Dettes diverses	307,1
Disponibilités et comptes courants	47,3		
Charges		Produits	
Charges d'exploitation	230,4	Produits d'exploitation	1 570,4
Charges financières	17,7	Produits financiers	85,8

5.8 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Valeur nette comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis ⁽²⁾	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros</i>										
I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)										
• TF1 PUBLICITÉ	2 400	287	100,00 %	3 038	3 038	17 328	-	1 705 684	16 385	15 780
• TF1 FILMS PRODUCTION	2 550	17 362	100,00 %	1 768	1 768	-	-	46 957	(1 850)	-
• TÉLÉSHOPPING	5 127	2 745	100,00 %	5 130	5 130	12 689	-	73 245	(7 215)	1 008
• TF1 PUBLICATIONS*	75	(1 431)	99,88 %	519	0	-	-	0	5	-
• TF1 ENTREPRISES	3 000	9 509	100,00 %	3 049	3 049	-	-	31 144	1 338	-
• e-TF1	1 000	(289)	100,00 %	1 000	1 000	-	-	66 672	2 248	-
• TF1 THÉMATIQUES	40 000	(314)	100,00 %	209 451	63 919	1 815	-	12 130	4 336	-
• EUROSPORT	15 000	327 247	100,00 %	234 243	234 243	160 000	-	345 792	20 696	-
• EUROSPORT France	2 325	14 411	100,00 %	126 825	102 325	-	1 349	66 288	2 975	1 500
• ONE CAST	3 000	(47)	100,00 %	17 940	4 540	3 509	-	6 135	9	-
• TF1 EXPANSION	269	341 507	100,00 %	291 291	291 291	-	-	0	(14 627)	50 021
• TF1 DROITS AUDIOVISUELS	40 000	7 366	100,00 %	116 430	96 730	2 394	23 885	49 375	603	-
• LA CHAÎNE INFO	4 500	50	100,00 %	2 059	2 059	946	1 222	42 708	(5 845)	-
• OUEST INFO	40	322	100,00 %	1 617	1 617	264	-	2 066	(444)	-
• TF1 PRODUCTION	10 080	890	100,00 %	24 052	24 052	2 635	-	89 365	(3 512)	-
• TF1 INSTITUT	40	27	100,00 %	590	590	130	-	558	(140)	-
• TF1 MANAGEMENT	40	(13)	100,00 %	40	40	-	-	0	(2)	-
• WAT	100	468	100,00 %	12 140	12 140	-	-	2 413	(246)	-
• LCI RADIO*	40	(7)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
• PREFAS 4*	40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
• PREFAS 5*	40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
• TF1 DISTRIBUTION	40	(8)	100,00 %	40	40	-	-	0	(5)	-
• HOP	11 624	(230 816)	100,00 %	276 185	276 185	-	-	397	270 509	-
• TF1 DS	100	0	100,00 %	100	100	40	-	120 706	112	-
• GIE ACQUISITION DE DROITS	0	0	96,00 %	0	0	49 453	-	62 385	(18 451)	-

II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											-
• MÉDIAMÉTRIE*	930	12 005	10,80 %	44	44	-	-	59 111	3 010	-	-
• A1 INTERNATIONAL*	20	5 015	50,00 %	12 809	0	-	-	0	(3 779)	-	-
• MONTE CARLO PARTICIPATION	25 285	(129)	50,00 %	12 642	12 642	-	-	295	(86)	-	-
• TCM GESTION	40	7	33,92 %	14	14	-	-	1	0	-	-
• TCM DROITS AUDIOVISUELS	240	5 165	34,00 %	82	82	757	-	9 152	5 682	-	-
• PUBLICATIONS METRO FRANCE	100	1 372	34,30 %	12 343	12 343	-	-	32 284	(1 238)	-	-
• SMR6*	90	47	16,67 %	15	15	5	-	78	2	-	-
• GROUPE AB	462 687	2	33,50 %	155 000	155 000	-	-	713	(2 142)	-	-
• WB TÉLÉVISION*	62	(3 690)	49,03 %	4 500	4 500	-	-	525	(440)	-	-
• WIKIO*	3 267	8 764	13,22 %	3 504	3 504	-	-	-	(204)	-	-
• MR5*	38	-	33,33 %	13	13	-	-	7 943	(9)	-	-
III. Participations (capital détenu inférieur à 10 %)											-
• PRIMA TV*	6 500	3 964	5,00 %	1 407	1 407	-	-	47 926	27 433	-	-
• MÉDIAMÉTRIE EXPANSION*	1 829	105	5,00 %	91	0	-	-	0	177	7	-
• LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1	40	54	1,00 %	0	0	-	-	4	(1)	-	-
• EZ TRADING	75	41	0,02 %	0	0	-	-	12 318	2 411	-	-
• TF6	80	(5)	0,02 %	0	0	119	175	16 619	(1 501)	-	-
• TF6 GESTION	80	25	0,001 %	0	0	267	-	6	(4)	-	-
• SÉRIE CLUB	50	648	0,004 %	2	2	-	-	8 852	173	-	-
• APHELIE	2	(1 007)	0,05 %	0	0	34	-	9 131	5 504	-	-
• DUJARDIN	463	2 132	0,01 %	1	1	-	-	18 990	520	-	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS		0		1 530 094	1 313 543	252 385	26 631	-	-	68 316	

(1) Le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres.

(2) Les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

* Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2009.

Note 6 Événements postérieurs à la clôture

Néant.